Études Héraultaises

Revue 1989-1990

http://www.etudesheraultaises.fr/

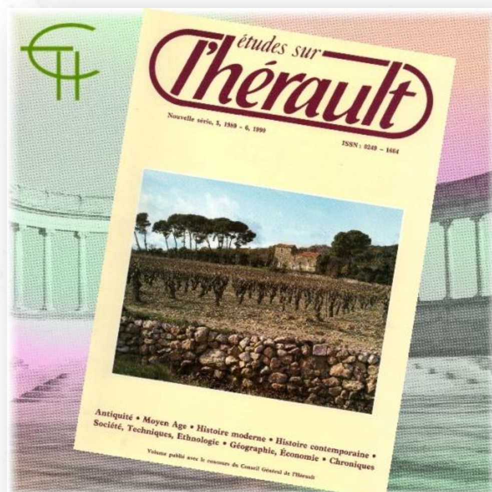
Article : Inventaire sommaire de la collection de Doat (Bibliothèque nationale), première partie, volumes de la « série géographique » : Béziers



Auteur (s) : .... *Henri BARTHES*

Nombre de pages : *24*

Année de parution : 1990



Département Hérault
Conseil Général

Inventaire sommaire de la collection de Doat (Bibliothèque nationale)

Première partie. Volumes de la « série géographique » : Béziers

par Henri Barthés

Introduction

I. Généralités

Le XVII^e siècle français, si remarquable sous de nombreux rapports, doit être considéré comme le siècle de l'érudition par excellence. C'est - ce devrait être - un lieu commun que de rappeler cette évidence [1]. L'éclosion de la « *Diplomatique* » [2], est exactement contemporaine de la première édition du « *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis* » de Charles du Fresne, sieur du Cange [3], et suit de près ou accompagne la publication des grandes collections de textes d'Achéry, Baluze ou encore le même Mabillon [4].

Le Languedoc ne fut pas absent de ce grand effort. A Toulouse, Guillaume Catel publie en précurseur l'*Histoire des Comtes de Toulouse* (1623) et les *Mémoires sur l'Histoire de Languedoc* (1633), à Carcassonne, Besse écrit l'*Histoire des Comtes de Carcassonne*, à Béziers Pierre Andoque dresse le *Catalogue des Évêques de Béziers*, etc.

2. Mission de Doat

C'est dans ce contexte que se place la mission de Jean de Doat. Jean de Doat était juriste, magistrat, et président de la Chambre des Comptes de Navarre. Au cours d'un voyage à Paris pour les affaires de la Juridiction dont il était président, Doat produisit une copie de l'Inventaire des Titres de Bearn. Carcary, bibliothécaire de Colbert, remarque ce travail, et le présente au Ministre. Celui-ci, féru d'histoire et collectionneur très averti, fit donner mission à Jean de Doat par lettres patentes des 1^er avril et 23 octobre 1667, de « *faire recherche des titres concernant les droits de la Couronne, qui peuvent servir à l'histoire dans tous les trésors des chartes de Sa Majesté, et dans toutes les archives des villes et lieux, archeveschés, eveschés, abbaies, prieurés, commanderies et autres communautés ecclesiastiques et séculières des provinces de Guienne, Languedoc et pays de Fois, et dans les archives des archevesques, évesques, prieurs et commandeurs qui en pourroient avoir de séparé et de leur chapitre, faire faire des extraicts de ceulx qu'il jugera necessaires et les envoyer au garde de la Bibliothèque royale* ».

L'organisation de cette recherche prit des proportions relativement amples. Une première fois, à partir du 26 août 1666, il était parti de Pau, vers Foix, Toulouse, Rodez, Milhaud en Rouergue, Figeac et retour vers Foix.

L'année suivante, fort de l'expérience et au vu des lettres de commissions précitées, il réunit une véritable escouade, composée de lui-même, Perfaur, Abadie et Saint-Orens ses parents et aides, Daliot, Lagrange et Capot, greffiers, et huit copistes. Le 15 mars 1668, il est à Carcassonne, le 22 juin, il passe à l'abbaye de Fontfroide. De là, le 29 juin, il se rend à Narbonne; du 8 au 19 juillet, il séjourne à Béziers et, de là, « rayonne en envoyant des copistes pour de brèves « *excursions* » à Maguelone, Agde, Lodève, Nîmes, Montpellier et Saint-Pons. Puis il retourne à Carcassonne [5].

La collecte des copies effectuée, Doat vérifie les textes, les fait certifier conforme par le premier greffier, Capot, et les expédie à Paris. Un temps assez long s'écoule parfois entre le passage de Doat et ses commis et l'envoi des copies à Paris. Pour les copies prises à Béziers, par exemple, du 8 au 19 juillet, on voit l'expédition des copies s'échelonner du 8 décembre 1668 au 30 avril 1669 [6].

On remarquera la brièveté du séjour de la mission de Doat dans les différentes villes. Il est resté à Béziers douze jours, pendant lesquels ont été visités sept dépôts d'archives (Hôtel de Ville, Évêché, Chapitre Saint-Nazaire et Saint-Celse, les Augustins, Frères Prêcheurs, Carmes, abbaye Saint-Afrodise) [7], pendant lesquels ont été copiées près de trois cents chartes. On peut en déduire une sorte de fébrilité dans les copies, qui explique - entr'autres causes - certains traits hâtifs relevés dans des copies.

Doat - ou ses aides - semble s'être rendu compte de cette lacune dans son travail. Il proposa à Colbert de faire ordonner le déplacement des archives en un lieu plus commode. Mais Colbert refuse cette mesure de centralisation et de dépècement des fonds, que la République française n'aura aucun scrupule d'ordonner à peine un siècle après. Et Colbert met, en 1670, un terme à la mission de Jean de Doat.

3. Constitution de la collection de Doat

Les copies parvenues à Paris furent réunies en volumes et reliées avec beaucoup de soin. Le soin matériel apporté à la copie, à la présentation du texte, son analyse, sa transcription en belle écriture humanistique, sa traduction lorsqu'il était écrit en langue romane d'oc, sa certification conforme « *ne varietur* » aux originaux, ne se retrouve pas dans la composition des volumes, reliés grand in-folio en maroquin rouge ou marron au format de 29 x 44 cm environ. Une certaine anarchie règne dans la composition des volumes. Si les titres y sont placés par ordre chronologique, le mélange des textes provenant de sources diverses y est fréquent.

Un certain désordre règne dans le *choix* des textes copiés. Choix dicté peut-être par la nature de la mission de Doat, destinée à rechercher les titres de la Couronne autant que les documents historiques, et non copie systématique des archives prises dans tel ou tel fonds. De même, un désordre se peut constater dans la composition même de la série des volumes. Excepté les volumes 1 à 6 inclus, dans lesquels se trouvent les justifications du travail de Doat et de ses commis, on peut distinguer deux genres de volumes, ou deux séries : une *série thématique* (pièces générales, pièces sur le clergé, testaments, contrats de mariages, inquisition, testaments, ordonnances, bulles, recueils d'actes), et une *série géographique*, comportant les volumes de titres copiés dans les évêchés et dépôts des villes [(8)].

Constitué à partir de 1670 et déposé dans les collections de Colbert, l'ensemble des copies de Doat fut transféré en 1732 à la Bibliothèque du roi, puis Bibliothèque nationale. La collection de Doat est classée avec les « Collections des Provinces de France ». Sur les 2 585 volumes de cette collection, le Languedoc est représenté par les 258 volumes du Doat et les 207 volumes de la Collection des Bénédictins [(9)], soit au total 465 volumes.

Malgré les lacunes de sa conception - le choix arbitraire des textes copiés et le désordre relatif de son classement - la collection de Doat est d'un immense secours. Car, surtout, elle conserve de nombreux documents disparus par la suite. Même si beaucoup de noms propres, de lieux surtout et parfois de personne, comme aussi les termes conservés en langue d'oc y sont parfois malmenés, on doit reconnaître aux copistes et aux greffiers une attention digne d'éloge, et un soin très réel, nonobstant le faible délai de leur séjour dans les dépôts de documents.

4. Instruments de recherche dans la collection de Doat

Souvent citée et exploitée par les historiens, la collection de Doat est comprise aux pages 156 à 192 de l' « *Inventaire des collections manuscrites sur l'Histoire de France* » par P.-H. Lauer [(10)]. Cet inventaire est extrêmement bref et plus que sommaire, puisque 36 pages présentent le contenu de 258 volumes en grand in-folio ! C'est pourtant le seul en usage dans les rayons des « *usuels* » de la salle du Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale. Aucun inventaire général plus précis n'a été publié depuis 1905.

Deux de nos anciennes provinces qui reçurent la visite des paléographes de M. Doat au XVII^e^ siècle ont fait dresser un inventaire particulier : le Quercy [(11)] et le Rouergue [(12)].

Les éditeurs des volumes V et VIII de l'« *Histoire Générale de Languedoc* » (Privat) ont constitué à la fin de ces deux volumes une série factice de résumés d'actes, qu'ils ont intitulé « *Inventaires et Catalogues* » pour donner des listes d'actes des Églises de la Province. Ce louable effort est vicié à l'origine par le principe d'un choix, forcément arbitraire, opéré dans plusieurs collections mises ainsi à contribution. Les éditeurs eussent été bien mieux inspirés de donner des inventaires systématiques, même sommaires des collections et des sources - dont la collection de Doat - cités dans ces « *Inventaires et Catalogues* », mais la mode du temps portait à ce genre de travail.

5. Portée et but de la présente publication

A) En présentant cet « *Inventaire sommaire* » nous n'avons d'autre but que d'atteindre à une certaine utilité pratique des recherches d'histoire, sans souci exhaustif, mais avec le désir de donner un catalogue bref de tous les actes des séries géographiques du Doat, et un relevé des actes contenus dans les séries thématiques, moins complet et moins exhaustif, en raison, ici, de la masse de textes et de leur dispersion dans de nombreux volumes.

Si nous avons dressé cet inventaire pour la facilité de nos propres travaux et sans projet d'édition, nous espérons qu'il sera aussi utile aux chercheurs qu'il l'est pour nous-mêmes, sans dispenser de recourir aux originaux et textes in extenso.

B) Cadre géographique choisi. La notion de « *Département français* » est particulièrement inopérante en la présente matière ; et, nous en sommes persuadés, totalement anachronique. Elle a été choisie toutefois pour répondre au titre de la revue qui ouvre ses pages à ce travail austère *Études sur l'Hérault*.

Les volumes étudiés dans les collections géographiques seront les suivants, répondant aux anciens diocèses : Béziers 60 à 63, Agde, Maguelone, Montpellier, Lodève et Saint-Pons volume 72. Abbaye de Quarante partie du volume 58, relevant des copies faites pour le diocèse de Narbonne. Ces volumes couvrent à peu près l'étendue de l'actuel département de l'Hérault. Les marges orientales ne sont pas concernées, ou presque pas, par la collection de Doat [(13)]. Les marges septentrionales confrontant le Rouergue (diocèse de Vabres et de Rodez) sont concernées par les volumes de Millau, Rodez, Vabre, Villefranche, inventoriés et annotés par Rigal et Verlaguet (*op. cit*., note 12). Quant aux marges occidentales, nous faisons pour l'abbaye de Quarante, un emprunt au volume narbonnais n° 58. Pour les villages de l'ouest héraultais qui dépendaient de l'archevêché de Narbonne (Nissan, Capestang et communes du canton, et Olonzac et communes du canton), nous renvoyons à un travail similaire que nous comptons faire prochainement pour les volumes de Doat contenant les copies prises à Narbonne, afin de ne pas dépecer la collection et respecter le classement des volumes.

Enfin dans les séries thématiques, nous ferons un choix des pièces qui, par les familles ou lieux cités, se rapportent à l'étendue de l'actuel département de l'Hérault, sans oublier que ce choix est arbitraire et anachronique, toutefois.

C) Méthode de travail. Chaque acte de la collection dont nous faisons l'inventaire est pourvu par nous d'un numéro d'ordre. La numérotation respecte l'ordre numérique des volumes à partir du n° 60 (60, 61, 62, 63 pour Béziers, 72 pour Agde, Maguelone, Saint-Pons. Lodève), suit l'extrait du volume 58 pour l'abbaye de Quarante. Puis les actes relevés dans les volumes « *thématiques* » en suivant, ici encore, l'ordre des volumes.

L'analyse de l'acte a été faite par nous, nous ne nous sommes pas bornés à reproduire les analyses de Doat ou de ses commis, trop sommaires. Nous indiquons la nature, la portée de l'acte, les biens échangés ou vendus, les clauses principales et le nom de tous les intervenants. Les noms cités n'ont pas été reproduits lorsque leur nombre était prohibitif et que les actes étaient par ailleurs publiés [(14)]. Enfin nous l'avons pas tenu compte des mentions de certification des copies ; si elles avaient un intérêt pratique ou juridique au XVII^e^ siècle, ces mentions sont aujourd'hui obsolètes.

Les notes indiqueront en premier lieu les actes publiés, édités ou mentionnés d'après le Doat. L'édition du Livre Noir ou Cartulaire du Chapitre Saint-Nazaire et Saint-Celse de Béziers par l'abbé Rouquette pose problème. En effet, parfois, l'abbé Rouquette note la présence de tel ou tel texte dans la collection de Doat. Mais ces mentions ne sont pas systématiques, et des textes du Cartulaire ou Livre Noir se retrouvent dans la collection de Doat, sans que l'abbé Rouquette l'ait signalé.

Dans ce cas, nous avons noté la référence au numéro d'acte de l'édition Rouquette, et lorsque l'éditeur du Livre Noir renvoie à la collection de Doat, nous avons ajouté la mention « *avec référence* » en abrégé « *av. ref.* ».

Pour une bonne partie des textes du volume 63, nous renvoyons globalement à l'édition par Mgr Douais des *Statuts des Églises de Béziers*. Bien que Mgr Douais n'ait pas collationné ni tenu compte de la présence des mêmes textes dans la collection de Doat.

En second lieu, nous identifierons généralement les noms de lieux cités dans les actes, à leur première mention.

Une explication des termes techniques ou caractéristiques que nous rapportons tels quels en italique sera donnée en note si nécessaire. Enfin, quelques actes méritent d'être mis en rapport avec les faits de l'histoire générale de la province de Languedoc, ou recevoir quelques mots de commentaire.

Les numéros des notes sont identiques aux numéros des mentions, pour éviter la confusion entre des numérotations qui resteraient très voisines.

6. Conclusion

Il ne faut pas attendre de ce bref et sommaire inventaire plus qu'il ne peut donner, comme nous l'avons déjà dit. Il n'est publié que pour faciliter l'accès aux volumes de cette très importante collection, et n'a aucunement la prétention de se substituer aux originaux, ni sur le plan de la diplomatique, ou de la philologie, ou encore pour l'identification des noms de lieux, quelque peu malmenés par les copistes de Doat.

C'est à titre de *très modeste* contribution à la connaissance des sources de notre histoire que nous le livrons à l'indulgence des chercheurs.

NOTES DE L'INTRODUCTION

1. Mme B. Barret-Kriegel, « *Les Historiens et la Monarchie* » Paris, 1988, 4 vol.
2. Le *De Re Diplornatica* de Dom Jean Mabillon, qui fonde la Diplomatique, fut publié en 1681.
3. La première édition de Du Cange est de 1678.
4. c.f. Arthur Giry « *Manuel de Diplomatique* », Paris, 1893, Chapitre II « *Histoire de la diplomatique* », p. 51 à 66.
5. Henri Omont, « *La Collection de Doat à la Bibliothèque Nationale, Documents sur les recherches de Doat dans les archives du Sud ouest de la France, de 1663 à 1670* ». Bibliothèque de l'École des Chartes, 1916. Tome XXVII, Paris, 1917, 51 p.
6. Collection de Doat, volume 3 fol. 231.
7. Nous employons généralement l'orthographe médiévale Afrodise, le -ph- humanistique tardif n'ayant aucune signification. On trouvait fréquemment aussi Affrodise.
8. Vol. 1-6 : inventaire des copies et justification de la mission Doat.
   vol. 7-10 : collection de pièces sur l'Histoire de France en Général.
   vol. 11-15 : pièces sur le clergé séculier.
   vol. 16 : croisades.
   vol. 17 : ordres religieux.
   vol. 18-19 : mendiants, augustins, carmes.
   vol. 21 à 37 : registres de l'Inquisition.
   vol. 38-39 : contrats de mariage.
   vol. 40 à 46 : testaments.
   vol. 47 à 152 : collection « *géographique* ». (47-59 Narbonne, 60 à 63 Béziers, 64 à 71 : Carcassonne, 72 : Agde, Maguelone, Montpellier, Nîmes, Lodève et Saint-Pons de Thomières, etc.).
   vol. 153-160 : ordonnances, bulles et recueils d'hommages.
   vol. 161-163 : provinces extérieures : Bretagne, Lorraine, Catalogne, Aragon, Majorque, Castille.
   vol. 165-240 : recueil d'actes divers.
   vol. 164 : Foix et Armagnac.
   vol. 241 à 258 : Périgord, Limoges, Lomagne, Lautrec.
9. XVIIIe siècle, papiers des Bénédictions de Saint-Maur, auteurs sous la direction de Dom Devic et Dom Vaissète de l'« *Histoire Générale de Languedoc*. »
10. Paris, Leroux, 1905.
11. « *Catalogue des pièces intéressant le Quercy* » Abbé Martin, Cahors, Laytou, 1876, 56 pages in Bulletin de la Société des Études du Lot.
12. « *Notes pour servir à l'Histoire du Rouergue* » publiées par J. Rigal et P.-A. Verlaguet, Rodez, 1913, 478 p. La collection de Doat est plus riche et semble-t-il mieux composée et ordonnée pour les établissements religieux de la province de Rouergue.
13. Béziers est le point extrême à l'est de la mission. Les extensions à Maguelone sont les plus orientales, excepté quelques chartes de Nîmes, rares et sans grand intérêt.
14. Par exemple la liste des hérétiques ou suspects d'hérésie de Béziers, pour laquelle nous renvoyons à l'édition de Doumairon.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE DES INSTRUMENTS DE TRAVAIL

I. Diplomatique

Arthur GIRY, « *Manuel de Diplomatique* » Paris, 1894, 944 p.

A. de BOUARD, « *Manuel de Diplomatique Française et Pontificale L'acte privé* » Paris, Picard, 1948, 317 p.

Georges TESSIER, « *Diplomatique royale française* ». Picard, Paris, 1962.

A. CAPELLI, « *Cronologia, cronografia et Calendario perpetuo* ». Ulrico Hoeppli. Milano 1978, 606 p.

II. Lexicographie

C. Du Fresne sieur Du CANGE, « *Glossarium ad scriptores Mediae et Inflmae latinitatis* ».

J.-F. NIERMEYER, « *Mediae latinitatis lexicon minus* ». Leiden, Brill, 1976.

A. BLAISE, « *Lexicon Latinitatis medii aevi* ». Brépols, Tournai, 1975.

F.-J.-M. RAYNOUARD, « *Lexique Roman, ou dictionnaire de la Langue des Troubadours* ». Paris, Sylvestre, 1838 et suiv. 6 vol.

E. LEVY, Provenzalisches supplement Wörterbuch ». Leipzig, 1894, 8 vol.

F. GODEFROY, J. BONNARD et Am. SALMON, « Lexique de l'ancien français ». Paris, Champion, 1978, 544 p.

III. Toponymie

Pour l'Hérault, sans autre mention le renvoi vise le « *Nouveau dictionnaire topographique et etymologique, les noms de lieux du département de l'Hérault* », F.R. HAMLIN et abbé A. CABROL. Montpellier 1983, 435 p.

Mais nous avons recours parfois, surtout en raison de la table des formes anciennes qui manque au précédent ouvrage à :

Eugène THOMAS, « *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault* », Paris, 1865, 278 p.

Pour l'Aude : Abbé SABARTHES, « *Dictionnaire topographique du département de l'Aude* », Paris, 1912, 591 p.

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

Collections

HGL. *Histoire Générale de Languedoc*, dom Devic et dom Vaissète, Edition Privat, 1872 et suiv. XV. volumes.

LN. *Livre Noir ou Cartulaire du Chapitre de Béziers*. Paris, Béziers, 1923, édition par l'abbé Julien Rouquette.

G.Chr. *Gallia Christiana*, tome VI. Renvoi, sauf indication contraire aux « *Instrumenta* » du vol. VI.

BSAB. *Bulletins de la Société Archéologique* Scientifique et Littéraire de Béziers.

C. *Cartulaire*, suivi de l'indication du monastère ou chapitre concerné.

Renvois

pub. acte publié in extenso.
pub. part. acte publié partiellement.
Ment. acte simplement mentionné dans les inventaires et catalogues des vol. V et VIII de l'HGL.

Identification des lieux.

Id. lieu-dit.
com. Commune.
cant. Canton.

Les lieux, communes, cantons cités sans autre précision sont dans le département de l'Hérault. Le nom du département n'est cité que dans le cas d'un renvoi hors de l'Hérault.

///

Inventaire sommaire

Volume 60

1. *fol. 1*. Arnaud de Campagnoles, commandeur de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem de Béziers, vend à Raymond Benoit et sa femme un champ au lieu-dit Coste-sèque en alleu, pour la somme de cent sous melgoriens. Ce champ avait été acquis à Pierre Benoit de Badones (*de Vadonis*) près du Libron. Témoins, Jean Fabre, Étienne de Bessan, Pierre *Pelliparius*, Bernard Martin. Bernard Cota, notaire. Février 1194.

2. *fol. 3*. Liste des suspects d'hérésie de la ville de Béziers.

3. *fol. 7*. 24 avril 1226. Serment prêté par les Prud'hommes et l'Université des Habitants de Béziers à l'évêque d'être fidèles au roi, à l'Église romaine et au Cardinal-légat.

4. *fol. 10*. 27 février 1247. Raymond de Capendu, miles, donne à l'Hôpital de Béziers et à Guillaume *Anasterio*, commandeur, un cens de 6 deniers de Béziers assis sur des champs à Esclatian acquis à Bernard Gras, à sa femme, Richarde, et à feu Pierre Gras. Ces champs confrontent le chemin de Vendres à Béziers. Témoins : Guillaume Albon, Guillaume de Marseillan, Bernard Gras, Guillaume de Cazouls, Pierre Belhomme, Pierre Grand, notaire de Béziers.

5. *fol. 13*. 1250. Jean de Boujan, homme d'armes, Bérenger d'Alzone, R. du Four, P. *Segesterii*, Raymond de Gignac, Bérenger Gras, G. Salvaire, P. de Molino, Arnaud d'Alzone, Raymond de Portaut, Consuls et Prud'hommes de Béziers, se plaignent au roi des allégations d'un nommé Guillaume d'Aigues-vives, qui se fait appeler Guillaume de Lodève, de basse naissance, a usurpé au préjudice du domaine royal une terre qui avait été confisquée à son beau-père pour cause d'hérésie et se livre à toutes sortes d'abus. Ils supplient le roi de faire mettre fin à ses agissements. Il aurait dit, en outre, qu'il ne voulait pas que le roi régnât à Béziers.

6. *fol. 17*. 25 juin 1247. Accord entre, d'une part, Pierre de Pradis, Pierre *Pauca salada*, Étienne de Bages, Pierre de Sainte-Eulalie, Guillaume Danha ; Bertrand *Saichaidum* et Pierre Molinier, consuls de Béziers, assistés de Jean de Cranis, sénéchal de Carcassonne et Béziers, Raymond, évêque de Béziers, Guillaume, abbé de Saint-Jacques, et Jacques, abbé de Saint-Aphrodise, d'une part. Et, d'autre part, Bernard de Caux et Guillaume Guiraud, pour l'établissement d'une fontaine au marché de Béziers sur un terrain leur appartenant. En présence de Guillaume Capus, juge de Béziers, Bernard Mabile, viguier, et Raymond de Rieussec, viguier de l'évêque. Témoins : Robert, hebdomadier de Saint-Félix, Simon et Arnaud Guillaume Gentiam, Arnaud son frère, Raymond de *Manso*, Jacques Cavalier, Bernard Capus, Étienne Got, Michel Vayrat, Raymond d'Olonzac, Guillaume Jourdain de Servian, Pierre de Vaneria.

7. *fol. 23*. Octobre 1255. Vidimus par Pierre de *Autolio*, sénéchal de Carcassonne, de lettres patentes du roi par lesquelles Bérenger de Laussan, qui a fait le voyage en Terre Sainte recevait assignation d'une rente de trente livres tournoises sur une terre appartenant au Domaine. Le sénéchal assigne cette rente sur trois roues du moulin de Bagnols-sur-l'Orb près de Béziers, qui avaient été confisquées à Trencavel, autrefois vicomte de Béziers, et sur des biens dépendants du château de Pouzolles.

8. *fol. 26*. Mars 1256. Lettres patentes du roi Saint-Louis au sénéchal de Carcassonne de retenir Guillaume de *Banheriis* juge de Béziers dans l'exercice de sa juridiction, nonobstant le privilège de la ville de Béziers, auquel le roi veut qu'il ne soit pas, dans l'avenir, porté préjudice.

9. *fol. 28 V°*. 10 octobre 1262. Sentence rendue par Raymond de *Lussieno* (?) juge de Béziers et Bérenger Honorat, juge de la Cour épiscopale contre Augerius de Poussan (*de Ponciano*) et Bernard Gras, consuls de Béziers. Ces deux consuls ont violenté Amoros, précon de Béziers, ont brisé une amphore de vin lui appartenant, lui ordonnant abusivement de cesser son office et de quitter la ville. Ils sont condamnés par contumace à cinquante livres d'amende. Témoins de la sentence : Hugues, commandeur des Brégines (*de Lebrecinis*) Simon de *Virillario*, Raymonde de *Forena*, Raymond Pierre, hospitalier de Capestang, Mathieu Verdier de Maraussan, Bonnafous Barrière, Guillaume de Crusy.

10. *fol. 33*. 10 mars 1268. Procès entre les consuls de Béziers Arnaud d'Alzone, Bernard Rouch, Pons de *Bienchazono*, Bernard Reboul ; Guillaume d'*Aganhas*, Martin Aluderic, Bernard Bonfils, d'une part. Et Hugues d'Aralon, commandeur des Brégines, pour les droits de ban et l'établissement des bandiers. Arbitrage par Mathieu de *Brolio*, Pierre Ortolan, et Pierre Durant ; ce dernier notaire de Béziers, et rédacteur de l'accord.

11. *fol. 43*. 21 mars 1274. 30 novembre 1267, 31 décembre 1227. Procédure entre Pons de Saint-Just, évêque de Béziers et les officiers royaux de cette ville pour l'exercice de la juridiction épiscopale que l'évêque disait lui avoir été usurpée.

12. *fol. 64*. 6 mars 1285. Lettres patentes du roi Philippe par lesquelles il mande au sénéchal de Carcassonne de recevoir, conjointement avec l'évêque de Béziers, les serments de fidélité des habitants de ladite ville.

13. *fol. 66*. 11 janvier 1286. Lettres d'Aymeric, vicomte de Narbonne, lieutenant de Gui de Nanteuil, sénéchal de Carcassonne, par lesquelles il déclare avoir pris de la ville de Béziers cent sergents armés d'arbalètes et dix armes de lances, pour aller rejoindre l'armée du roi au passage de Clusa et au col de Ponsars, avec les sergents de la ville de Narbonne.

14. *fol. 68*. Avril 1301. Lettres patentes de Philippe le Bel, roi de France, par lesquelles il accorde aux consuls de Béziers la faculté de tenir une foire chaque année du 20 au 27 mai. Pentecôte 1234. Autre lettre patente autorisant la tenue d'une foire le jour de la Saint-François (4 octobre).

15. *fol. 72*. 3 janvier 1313. Serment de fidélité des consuls et habitants de la ville de Béziers.

16. *fol. 79*. 28 août 1326. Lettres du roi Charles IV par lesquelles il mande au sénéchal de Carcassonne de contraindre l'évêque de Béziers à lever l'excommunication fulminée par lui contre les habitants de cette ville, à l'encontre du privilège accordé par le pape Innocent et le pape Clément au roi de France qu'on ne pourrait excommunier aucun sujet du Royaume sans l'expresse autorisation du Siège apostolique.

17. *fol. 89*. 3 septembre 1347. Lettres patentes de Philippe VI confirmant les lettres patentes de Saint Louis, par lesquelles il était permis à l'évêque et aux abbés de Saint-Afrodise et

Saint-Jacques de Béziers de garder les clefs des portes de la cité et du bourg de Béziers.

18. *fol. 92*. 6 mai 1348. Testament de Guiraud de Lignan, damoiseau, fondant une chapelle dans l'église Saint-Félix et donnant le droit de patronnage aux consuls de Béziers. Les biens affectés à la chapelle se trouvent à Montady et Capestang.

19. *fol. 106*. 17 avril 1358. Lettres de Jean, fils du roi et lieutenant en Languedoc, mandant au viguier de Béziers de faire appliquer une ordonnance prescrivant à l'évêque de Béziers de faire réparer les murs et fortifications du palais épiscopal servant aux fortifications et murailles de la ville.

20. *fol. 109*. 13 novembre 1358. Lettres de Jean, fils du roi et lieutenant pour le Languedoc (*locum tenens in partibus occitanis*) ordonnant aux Chapitres et couvents de la ville de Béziers de contribuer à la réparation des fortifications et murs de ladite ville.

21. *fol. 115*. Mai 1359. Lettres patentes de Jean, roi de France, pardonnant aux habitants de Béziers d'avoir démoli des maisons qui étaient sous sa sauvegarde, afin de renforcer les défenses de la ville. Le roi mentionne les contributions des habitants de Béziers qui ont offert leurs corps et leurs biens pour payer sa rançon, alors qu'il était captif en Angleterre.

22. *fol. 119*. Mai 1359. Lettres du même roi pour le même objet, les habitants de Béziers sont absous d'avoir, par nécessité, coupé des arbres dans les forêts ou les terres placées sous la sauvegarde royale.

23. *fol. 123*. 4 juin 1359. Transaction entre les consuls de Béziers, d'une part, et le Chapitre de Saint-Nazaire et Saint-Celse, les abbés de Saint-Afrodise et Saint-Jacques de Béziers et le prieur de Cassan, d'autre part, pour la réparation des fortifications, murs et portes de la ville. Les établissements religieux contractants donneront cent setiers de blé et cent setiers d'orge chaque année aux consuls, ou chaque trois ans la somme de trois mille deux cents florins d'or.
Même jour. Autre transaction entre les mêmes pour l'entretien des ponts, chemins et fontaines. Les établissements religieux susvisés contribueront pour la neuvième partie des frais.

24. *fol. 169*. 30 novembre 1364. Quittance faite par les consuls à l'abbé de Saint-Afrodise de la somme de trois mille deux cents florins comme prévu à la transaction du 4 juin 1359 (acte n° 23 ci-dessus).

25. *fol. 174*. 14 novembre 1373. Transaction entre Jean Bermond, Guillaume Charles, M Étienne Prunet, Raymond Mas, Pierre Gathe, Bérenger Gassan et Guiraud Porul, consuls de Béziers, d'une part, et Léonet de Capestang, Jusset Roget, Vital Astruc, Abraham Ali, Jusso Isaac, Vital Benvenist, Crescas de Caucio, Vinas Salomon, Crescas Vinas de Carpentras, Venzires sa sœur et Bonafous Crescas, juifs de Béziers, d'autre part. Cet accord réglemente le prêt à intérêt et à usure, et amortit les prêts antérieurement contractés.

26. *fol. 188*. 2 mai 1384. Quittance délivrée par le Dauphin Jean, comte de Poitiers, de la somme de trois mille six cents francs d'or payée par les habitants de Béziers pour la solde de troupes; moins cinq cents francs prêtés au Dauphin pour la solde de soldats qui furent mis en garnison à Béziers pour châtier certains rebelles.

27. *fol. 194*. 2 octobre 1387. Requête présentée au juge de Béziers par les consuls Raymond Cabot, Bertrand Prats, Bernard Julien et Guillaume Nicolas, pour faire expulser de la ville les prostituées (*concubinas seu villissimas niulieres*), nommément citées : *Alladaxis*, Agnès qui restent chez Imbert Ainard, Jeanne qui demeure chez Jean Gauto, Jeanne Robine qui demeure chez Thanoric Foulquier, Marquèse qui reste chez Pierre Molinet, une autre nommée « *quatre quintals* », Marguerite de *Nemauso* et autres encore.

28. *fol. 202*. Lettres de Louis de l'Estrille, lieutenant du roi à Béziers, ordonnant d'envoyer vingt-cinq hommes d'armes et arbalétriers pour la garde et défense de la ville.

29. *fol. 204*. 16 août 1421. Accord entre Colonat de Sainte Colombe et les consuls et habitants de Béziers, obtenu par intervention du comte de Foix. Les habitants de Béziers feront soumission et demanderont pardon audit Colonnat, ils payeront en outre soixante-dix livres tournoises. On rendra les biens confisqués à M. Colonnat de Sainte Colombe qui, en échange délivrera tous les prisonniers qu'il a faits à Béziers. Il s'engage, en outre, à quitter la ville avec sa compagnie. Acte fait à Orthez. Les consuls de Béziers donnent pour caution : Galhard de la Roque, sire de Fontanilhes, Bernard de Coaraze, Raymond Arnaud. Serments réciproques. Acte rédigé en languedocien, accompagné de sa traduction.

30. *fol. 226*. 17 août 1421. Lettres d'abolition accordées par Charles, fils du roi et régent du royaume, aux habitants de Béziers pour les crimes qu'ils ont commis contre Charles de Bourbon, lieutenant en Languedoc, en lui refusant l'entrée de la ville.

31. *fol. 233*. 1175. Accord entre Bernard, évêque de Béziers, et le Chapitre Saint-Nazaire et Saint-Celse, d'une part, et Guillaume de Margon, abbé, et le Chapitre de Saint-Afrodise, d'autre part. Élection d'arbitres pour Saint-Nazaire Pierre, archidiacre de Carcassonne et Étienne de *Propriano* archidiacre de Béziers ; pour Saint-Afrodise : Matfred, archidiacre et Pierre de Libouriac sacriste. Il est arrêté 1. En cas de vacances de l'abbaye Saint-Afrodise, l'évêque en jouira jusqu'à ce que les chanoines aient élu le nouvel abbé. 2. Tous les dimanches d'avent et de carême, les chanoines de Saint-Afrodise se rendront en procession à Saint-Nazaire, il s'y célébrera aussi certaines fêtes comme Noël, Pâques... on s'y rendra en procession pour les rogations. 3. Il est précisé en quelles solennités les processions se feront depuis Saint-Jacques ou Saint-Afrodise jusqu'à Saint-Nazaire et Saint-Celse. Souscription des chanoines de Saint-Nazaire Étienne archidiacre majeur, Bernard de Narbonne, Bernard d'*Aureliaco*, Raymond de Savignac, Raymond de Nizas, Pons, succenteur. Souscription des chanoines de Saint-Afrodise : Guillaume, sacriste, Bernard Garin, Lombard et Benoit. Souscription de l'abbé de Saint-Afrodise Guillaume et autre Guillaume, abbé de Saint-Jacques.

32. *fol. 240*. Juin 1211. Raynald, évêque de Béziers, donne à Bernard, abbé de Saint-Afrodise à titre personnel et viager, les dîmes de Saissan, tenues en gage de Guillaume Calvet, père dudit abbé. Approbation de Bertrand de *Viridario* recteur de l'église de Cers. Témoins : Enjalbert, archidiacre, Guiraud de Pomérols, chanoine de Maguelone, Raymond Adalbert, clerc de Corneilhan, et Raymond Dominique.

33. *fol. 242*. Juillet 1263. Procédure entre l'évêque de Béziers et l'abbaye de Saint-Afrodise. 1263 : remise des clefs de l'abbaye à l'évêque de Béziers après la mort de l'abbé par les chanoines de Saint-Afrodise. 5 juillet 1263 : Excommunication fulminée par Pons de Saint-Just, évêque de Béziers, contre les chanoines de Saint-Afrodise et autres qui s'opposaient au droit de l'évêque de régir l'abbaye pendant la vacance du siège abbatial. 4 juillet 1263 : Procès verbal de la visite de l'abbaye de Saint-Afrodise par l'évêque de Béziers. Il trouve le Chapitre déserté par les chanoines, et commet Pierre de Saint-Just, camérier de Saint-Nazaire, pour administrer Saint-Afrodise. 7 juillet 1263, appel au Saint-Siège par l'évêque de Béziers contre l'élection d'un abbé de Saint-Afrodise, faite sans son consentement, et publication de cet appel.

34. *fol. 262*. 27 mai 1264. Sentence arbitrale rendue par Gui, évêque de Sainte-Sabine et légat apostolique, sur les différents entre l'évêque de Béziers et l'abbaye de Saint-Afrodise pour l'administration de ce Chapitre et l'élection des abbés.

35. *fol. 276*. 25 juillet 1264. Sentence rendue entre Bérenger de Frédol, abbé de Saint-Afrodise, d'une part, et Raymond Fabre, recteur de Sainte-Madeleine de Béziers, d'autre part, sur les frais dudit recteur pendant le temps où, du mandement de l'évêque de Béziers, il administre l'abbaye de Saint-Afrodise, et du mandement de l'abbé, nouvel élu, pour rendre compte de son administration.

Au fol. 284, approbation de la sentence par les parties en cause.

36. *fol. 298*. 18 avril 1429. Hommage rendu par Gérard de la Bricoigne, abbé de Saint-Afrodise, à Guillaume, évêque de Béziers. Acte fait au château de l'évêque à Lignan, en présence de Mathurin Chaussebien, licencié en lois, Jacquelin de Hiespare, de Bâle (*Basiliensis*) prévôt d'Arras, bénéficier de Saint-Paul de Narbonne.

37. *fol. 302*. 26 mai 1475. Publication par les chanoines de Saint-Afrodise de la mort de leur abbé Jacques Petit.

8 septembre 1478, publication de la mort de l'abbé Imbert de Lanza.

38. *fol. 308*. 30 juin 1651. Bulle du pape Innocent X qui permet à Jean de Pierre, abbé de Saint-Afrodise, de porter les insignes pontificaux, nonobstant les contestations de l'évêque de Béziers qui se sont élevées depuis que les Huguenots ont brûlé les titres et archives de Saint-Afrodise.

Abbaye de Joncels

39. *fol. 312*. s.d. Innocent II prend l'abbé et les moines de Joncels sous sa protection et sauvegarde, et confirme la possession des églises ; à Joncels : Saint-Michel et Saint-Saturnin. Dans le diocèse de Béziers : Saint-Jean de *Sibias*, Saint-Pierre de Rouvignac, Saint-Martin d'Avène, Sainte-Marie d'Autignac, Saint-Dalmas de *Teneldas*, Saint-Sauveur de Roqueredonde, Saint-Nicolas, Saint-Sernin de Canoranas, Saint-Barthélémy de Arnosia, Saint-Julien de Félines, Saint-Pierre de Drautilhac, Sainte-Marie de Aniza, Saint-Étienne de Dio, Saint-Criei (?) de Beset, Sainte-Marie de Frangouille, Saint-Pierre de Bruculo, Saint-Sauveur du Puy (*de Podio*), Sainte-Suzanne de Barjac. Dans le diocèse de Rodez : Saint-Martin de Canals, Saint-Julien de Moleiras, Saint-Christophe de *Druria*, Sainte-Marie de Tauriac. Dans le diocèse d'Agde : Sainte-Marie de *Flatalian*, Sainte-Cécile de Loupian. Dans le diocèse de Lodève Sainte-Marie de Prunet.

40. *fol. 322*. 1er juin 1321. Ordonnance de l'évêque de Béziers pour la réforme de l'abbaye de Joncels.

41. *fol. 330*. 27 janvier 1503. Hommage rendu au roi par François d'Augne, abbé de Joncels.

Abbaye de Villemagne

42 - *fol. 332*. 28 avril 1205. Sentence rendue entre Estève de Servian, d'une part, et l'abbé et les moines de Villemagne d'autre part, au sujet de la forteresse de Caissan. Élection d'arbitres Ermengaud, évêque de Béziers, Salomon de Faugères, Bernard, abbé de Saint Afrodise, Gérard Jourdain, chantre. Le litige portait sur les droits d'albergue et d'usage qu'Estève de Servian réclamait sur Caissan. Il est accordé que, moyennant une indemnité de deux mille cinq cents sous melgoriens, que payera l'abbé, Estève de Servian renoncera à ses prétentions sur ces droits. Énumération des moines de Villemagne présents à l'acte. Témoins : Pons de Servian, Raymond, chapelain de Saint Pierrede Rhèdes, Raymond de *Saina*, Maître Pons, Guillaume de Canet, clerc de Canet, clerc de Saint Afrodise.

43 - *fol. 338*. 1210. Confirmation par le roi de France des privilèges de l'abbaye de Villemagne.

Couvent des frères prêcheurs de Béziers

44 - *fol. 343*. 21 septembre 1247. Mise en possession par Jean de Cranis sénéchal de Carcassonne de la place du château ruiné aux frères prêcheurs pour y établir leur couvent.

45 - *fol. 345*. 13 décembre 1257. Bulle du pape Innocent IV permettant aux frères prêcheurs de Béziers de recevoir jusqu'à trois-cents livres sur les restitutions de rapines et usures, dans le cas où ceux à qui la restitution était due ne pourraient être retrouvés.

46 - *fol. 347*. Mai 1262. Lettres de Henri de *Versilis*, Nicolas de Cath et Pierre de Voisins, inquisiteurs des amendes de Sa Majesté en pays d'Albigeois. Plusieurs habitants de Béziers ont demandé restitution de maisons possédées autrefois dans l'enclos que le roi a donné aux Frères Prêcheurs. Il est répondu à leurs demandes que ces biens ne peuvent être restitués, attendu que le comte de Montfort les avaient autrefois occupés et possédés.

47 - *fol. 349*. 31 octobre 1267. Interdiction par le pape Clément IV de construire un hôpital près du couvent des Frères Prêcheurs.

48 - *fol. 352*. 19 décembre 1296. Requête d'Étienne *Enganesii*, Prêcheur de Béziers au Sénéchal de Carcassonne, demandant la permission de fermer un lieu ouvert, proche du couvent de Béziers, où se faisaient des désordres divers.

49 - *fol. 354*. 3 avril 1345. Lettres du roi de France ordonnant d'exempter les Frères Prêcheurs de Béziers de tous droits sur le blé et les grains.

50 - *fol. 356*. 22 juin 1345. Lettres royales interdisant de vendre des cuirs près du couvent des Frères Prêcheurs de Béziers, afin de leur éviter les infections et les maladies.

51 - *fol. 358*. 14 février 1347. Lettres du roi de France Philippe VI au sénéchal de Carcassonne pour informer contre les habitants de Béziers, entrés de nuit dans le couvent des Frères Prêcheurs, et qui s'étaient livrés à des voies de fait. Ils avaient abattu les murailles des jardins, démoli des portes du cloître et même battu les religieux.

52 - *fol. 362*. 20 septembre 1347. Lettres de l'Archevêque d'Auch, lieutenant du roi, sur la plainte des Frères Prêcheurs de Béziers contres les consuls de ladite ville, qui avaient démoli leur couvent. Il leur est ordonné de rétablir ledit monastère en son état originel.

53 - *fol. 364*. 27 décembre 1347. Lettres patentes de Jean le Bon, roi de France, exemptant les Frères Prêcheurs de Béziers de tous droits sur le produit des aumônes qu'ils obtiennent.

54 - *fol. 366*. 6 septembre 1354. Lettres patentes de Jean le Bon, roi de France, ordonnant de faire démolir une forge construite par Hugues Fabre près du couvent des Frères Prêcheurs de Béziers. Les religieux se disant gravement incommodés par la fumée de ladite forge pendant leurs offices.

55 - *fol. 368*. 15 avril 1357. Lettres de sauvegarde données aux Frères Prêcheurs de Béziers par Jean d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc.

56 - *fol. 371*. 22 décembre 1324. Lettre du roi Charles IV au sénéchal de Carcassonne ; ordonnant de ne rien exiger des Frères Prêcheurs de Béziers en vin ou en blé.

57 - *fol. 373*. 30 avril 1366. Louis, duc d'Anjou, lieutenant du roi, fait remettre quarante francs d'or aux Frères Prêcheurs de Béziers pour la réparation de leur couvent.

58 - *fol. 375*. 19 janvier 1372. Lettres du même, défendant aux consuls de rompre les murailles du couvent des Frères Prêcheurs joignant avec celles de la ville pour y faire une allée.

59 - *fol. 377*. 4 juillet 1407. Acte de l'Officialité pour faire exécuter une bulle de Benoit XIII assignant cinq cent florins d'or sur les legs pieux dont les bénéficiaires seraient inconnus ou disparus, pour être employés à la réparation du couvent des Frères Prêcheurs.

60 - *fol. 387*. 28 avril 1420. Transaction entre le prieur de Saint-Paul de Puisserguier et Guilhem, vicomte de Narbonne, pour l'exécution d'un legs consenti par la vicomtesse Timburge alors qu'elle se trouvait à Puisserguier, en faveur des Frères Prêcheurs de Béziers.

61 - *fol. 397*. 3 septembre 1448. Bulle du pape Nicolas V sur l'exécution d'un legs fait par Arnaud de Son, seigneur de Puisserguier de cent quatre setiers de froment et de cinquante deux livres de rente, en faveur des Frères Prêcheurs de Béziers.

62 - *fol. 405*. 14 octobre 1453. Mémorial de la consécration de l'église du couvent des Frères Prêcheurs de Béziers, et indication des indulgences accordées à cette occasion.

Couvent des Carmes de Béziers

63 - *fol. 407*. 7 novembre 1305. Bulle du pape Clément V, qui autorise les Carmes à s'établir dans la ville de Béziers, à la suite de l'inondation de leur couvent, situé au faubourg de ladite ville.

64 - *fol. 409*. 2 août 1427. Lettres d'amortissement données par le roi Charles VII concernant diverses maisons données aux Carmes près de la porte Saint-André pour y bâtir un nouveau couvent. L'ancien couvent ayant été détruit par les guerres.

Couvent des Augustins de Béziers

65 - *fol. 416*. 19 mai 1411. Lettres patentes de Charles VI, roi de France, prenant sous sa sauvegarde et protection le couvent des Augustins de Béziers.

66 - *fol. 420*. 18 août 1422. Bulle du pape Martin V, autorisant les Augustins de Béziers à rebâtir leur couvent détruit pendant les guerres.

67 - *fol. 424*. 12 mars 1438. Acte d'interdiction délivré par Raymond Rouch (*Rubei*) juge de Béziers aux Augustins de cette ville, de bâtir leur nouveau couvent avant d'avoir reçu les lettres d'amortissement du roi.

68 - *fol. 432*. 8 avril 1439. Demande du provincial des Augustins aux consuls de Béziers, pour faire mettre les Augustins de Béziers en possession des maisons qui leur ont été données par lesdits consuls.

69 - *fol. 438*. 23 mai 1439. Lettres du Chapelain du pape, prescrivant aux Augustins de Béziers de faire procédure contre les consuls, qui n'ont pas mis les religieux en possession de certaines maisons déjà données par eux.

70 - *fol. 448*. 23 mai 1439. Bulle du pape Eugène IV à l'abbé de Saint-Jacques de Béziers, pour juger de certaines usurpations sur des sommes d'argent commises au préjudice des Augustins de Béziers.

Frères Mineurs et Clarisses de Béziers

71 - *fol. 450*. 1er septembre 1422. Bulle du pape Martin V mandant à l'official de Béziers de permettre aux Frères Mineurs de bâtir leur couvent dans la ville, et jouir des mêmes privilèges qu'avant la destruction de leur ancien couvent.

72 - *fol. 453*. 2 novembre 1260. Bulle du pape Alexandre IV par laquelle il prend sous sa protection le monastère des Clarisses de Béziers.

Volume 61

73 - *fol. 1*. 25 décembre 888. *Servus Dei*, évêque de Gérone vend à Agilbert évêque de Béziers, tous les biens qui lui venaient de la succession de ses parents dans le terroir d'Agde et aux faubourgs de Béziers.

74 - *fol. 3*. 29 août 881. Diplôme de Carloman, donné sur les instances de Vulfardus, abbé, confirme à Rainard la possession d'Aspiran, Albinian, Saint-Félix de Coulobres et Paulinian, afin qu'il en jouisse, lui et ses descendants en toute propriété.

75 - *fol. 6*. 4 novembre 889. Vente à Agilbert, évêque de Béziers du lieu de Combejan (*Cuminiano, Comiurano*) et l'église de Saint-Geniès avec ses dépendances, par Ansemond, Columba sa femme et *Giscafredus*.

76 - *fol. 10*. 16 juillet 898. (9e année du règne d'Odon). Échange entre Fructuarius, évêque de Béziers et les chanoines d'une part et Rainard, vicomte, et Dida son épouse d'autre part, du lieu de Favellis dans le comté d'Avignon, et les églises de Saint-Féréol et Saint-Pierre, contre le lieu d'Aspiran et l'église de Saint-Romain. Souscriptions de *Signatius*, Boson, Felis, Riculfe, Valcharon, Teuderic, Micfred, Arnald, *Eunonis*, *Leutarii, Ernulfi, Teudoni, Udini, Amairici, Bonissimus, Sevalerdus, Itarius, Anracus, Ermennirus*.

77 - *fol. 14*. août 897. Valcharon et sa femme Frodila donnent à l'église de Saint-Martin située aux environs de Béziers, un alleu sis sur ladite paroisse, en compensation des dîmes que *Fructuarius*, évêque de Béziers, avait données à l'église de Sainte-Marie de Villenouvette le jour de sa consécration, bâtie par Valcharon et Frodila.

78 - *fol. 18*. 19 octobre 918. *Tructildis* et son fils *Fulcherius*, et *Ledoinus*, prêtre, donnent à Saint-Nazaire de Béziers les huit portions qu'ils possèdent sur l'église de Saint-Jean d'Aureilhan.

79 - *fol. 22*. 19 mars 933. Exécution du testament de Réginald, évêque de Béziers. Exécuteurs testamentaires : *Teudo* et *Odo*, comtes, *Ildegarius* et Jean, prêtres, et *Walcherius*. Ils donnent au chapitre Saint-Nazaire en exécution du testament, l'église Saint-Pierre à Pullo, et à la villa de *Pelignano*, un champ à *Suricarias*, un champ de huit moiades.

Souscriptions de *Icterius*, Pons, Jean, *Fredoarchus*, *Primus*, *Ideccarius*.

80. - *fol. 26*. 17 janvier 930. Pons, comte (de Toulouse) et marquis (de Gothie) donne à Dieu et à l'Église de Béziers un alleu au terroir de Béziers à la villa de Boujan et à la villa de *Tampuniano*, avec leurs églises, demeures, cimetières, maisons... Souscription de Pons, Garsende sa femme, *Jonus*, vicomte, Amblard, Arnaud, *Rodaldus*, *Amalricus*, *Altimirus*, prêtre, Adon, vicomte.

81. - *fol. 28*. 20 mars 955. *Rodaldus*, évêque de Béziers et les chanoines donnent à *Trasoarius* cinq moiades de vignes à planter à Cers, acte souscrit par *Rodaldus*, Ratier, prêtre, Rostaing, Bernard archimandrite, Hemes prêtre, Laibulfe prêtre, *Spinesindus*, prêtre, *Trasorais*, prêtre, Pons, prêtre, *Ermenaldus*, prêtre qui a écrit l'acte.

82. - *fol. 30*. 20 août 959. Bernard, évêque de Béziers, et le Chapitre donnent à Gisclemond les champs de *Arague* au terroir de Saint-Pierre d'Apullo sa vie durant. Souscriptions de Bernard évêque, *Barerius* prêtre, *Ermenaldus*, prêtre, *Spanesinus* prêtre, Pons prêtre, *Trasoarius* prêtre, Rodulfe prêtre, Pons prêtre de Béziers a écrit l'acte.

83. - *fol. 32*. 11 novembre 975. Saint Fulcran, évêque de Lodève échange avec l'évêque Bernard, du consentement des chapitres respectifs, un alleu à Esclatian acheté à Ricuin, évêque de Maguelone, contre un alleu à la viguerie de Lunas, à Montilius, donné à Saint Nazaire de Béziers par Rainald. Souscriptions de Fulcran, *Alcherius*, Bernon, Gaufred, Abon, Bernard. Acte écrit par *Fredisclus*.

84. - *fol. 34*. 13 mars 969. Arnuste, Bernon, Barnard et Adaulfe, aumôniers de feu Salacon, exécutent les dispositions prises dans son testament (*vadium atque testamentum*). Ils donnent aux églises de Béziers, à Saint-Nazaire la moitié de l'église Saint-Baudile d'Esclatian, la moitié de la tour, du puech, des bâtiments (*cella*) le cimetière. Ils donnent à Sainte-Marie et Saint-Michel et Saint-Pierre le manse où habitait *Surignanus*, avec ses dépendances. Énumérations des terres dépendantes de ce manse. Souscriptions de Arnuste, Bernon, *Barnardus*, *Adaulfus*, Ildegaire, prêtre a écrit l'acte.

85. - *fol. 38*. 17 avril 969. *Icterius* et son frère Pons, clercs, échangent avec Bernard évêque et l'Église de Béziers, la moitié d'un alleu hérité de Guillelme leur mère à la villa de *Bellane*, au comté de Narbonne, contre un alleu au comté de Béziers aux village de *Bituniano* et *Samprunano* avec l'église de Saint-André, des salines à Sérignan qui appartinrent à Bulgaran qui appartint à Saint-Pierre de Joncels, et divers autres biens qui appartinrent à *Sendrodus* à Sauvian, Cers et *Molarias*.

86 - *fol. 42*. 23 octobre 969. Exécution du testament de Réginard II, vicomte de Béziers. Les exécuteurs testamentaires sont Bernard, évêque, Garsinde, vicomtesse, Bernard, abbé, *Alcharius* et *Rodulphus*, prêtres. Ils donnent à Saint-Nazaire et à Saint-Jacques la villa de Leuc et ses dépendances, avec l'église de Saint-Martin et la villa de *Mumbriago* et ses dépendances.

87 - *fol. 46*. 969. Mandement de l'évêque de Béziers à *Viduimus* archiprêtre, pour faire respecter la trêve de Dieu et rétablir la paix des paroisses.

88 - *fol. 48*. 29 juillet 971. Bernard, évêque de Nîmes et Leufred, abbé d'Aniane d'une part, échangent avec Bernard, évêque de Béziers et le chapitre les villae de Coursan, les salines de Batipaume à Capestang, l'alleu de Poilhes (*Pozovalerio*) et leurs dépendances, contre l'église de Saint-Baudile de la villa de Cabrières, des vignes à Aspiran.

89 - *fol. 52*. 10 août 975. *Bligerius* et Ricard, frères échangent avec l'Église de Béziers un alleu à Lignan acheté à Pons de Thézan, contre l'alleu de Joures (*Ioras*) à la villa de Corneilhan et cinquante sous. Témoins ou souscripteurs : Ugue, André, Boucan, Pons, prêtre, a écrit l'acte.

90 - *fol. 54*. 24 août 977. Guillaume, vicomte de Béziers, et sa femme Ermetructe nommée aussi Druda, donnent à l'Église de Béziers la villa de Lignan avec son terroir, ses fortifications (*turre vel cinctos*) ses fossés (*ipsos vallos*). Souscriptions de Ermengaud, Isembert, Étienne, Poncien, Gairald, Aldo, Aribert, Pons, prêtre à écrit l'acte.

91 - *fol. 56*. 12 août 993. Guillaume, vicomte de Béziers et sa femme Arsende, échangent avec Matfred, évêque de Béziers un manse à la villa d'Aureilhan où demeure Atuin et deux vignes au terroir de *Caprarlis* ou Aureilhan, contre un alleu dit de Saint-Nazaire ou de Saint-Michel à la villa de Cers et au terroir de Villeneuve tenu à acapte. Souscriptions de Pons, *Combaldus*, *Sigarius*, Pierre, Pons, Rolland. *Aurardus*, prêtre, a écrit l'acte.

92 - *fol. 60*. fin du X^e siècle. Inventaire des possessions de l'Église de Béziers fait sur l'ordre de l'évêque Ansefred.

93 - *fol. 62*. 31 juillet 1030. *Escodocanus* donne à Rotmond de Faugères la moitié de l'honneur qu'il possède à Lignan. Souscription de Raymond Bernard de Monte, Gérard de Lignan, Pons Pierre de *Ragiano*, Déodat, prêtre, a écrit l'acte.

94 - *fol. 64*. 7 février 1036. Étienne, évêque de Béziers, pour le repos de son âme, donne à Dieu et aux chanoines de Saint-Nazaire la moitié de deux maillols plantés et prêts à produire (*ipsos maliolos que sunt complantati et edificati*), proches de l'abbaye de Saint-Afrodise. Il donne aussi des vignes à la villa d'Amilhac, plus des rentes à Pailhès (*Pallearios*), au lieu-dit Gramatranicus. Témoins Étienne, évêque, Amblard, Barnard, abbé, Matfred, Teudaldus, aide notaire (*adjuva notarii*) a écrit l'acte.

95 - *fol. 66*. 29 septembre 1043. Pierre Raymond, comte, donne à Saint-Nazaire et Saint-Celse de Béziers un manse sis près du mur de cette église, acquis à Benjamin, juif (*hebreo*) de Béziers avec le consentement de sa mère la comtesse Garsende. Témoins Guillaume, archidiacre, Raguerii, Lambert, *Helias*, *Teudaldus*, prêtre, a rédigé l'acte.

96 - *fol. 67*. 16 juin 1065. Roger, comte de Carcassonne cède un manse qu'il détenait injustement, qui fut d'Issimbert, et qu'il avait acheté à Benjamin, juif de Béziers. Souscriptions de Raymond Estève de Servian, Raymond Ricuin de Poussan, Saghari Salomon, Rostaing de *Porcharia* et Ademar son fils, Pons Alquier de *Liziano*. Humbert, moine, a écrit l'acte.

97 - *fol. 70*. 20 août 1053. Plaid et sentence entre les clercs de la ville et diocèse de Béziers d'une part et Rostaing et Guillaume son frère d'autre part. Le litige portait sur l'église de Bitignac, et les droits d'église. Les susdits Rostaing et Guillaume et leur frère Odon abandonnent aux chanoines et aux clercs l'église Saint-André de Bitignan et ses droits. Témoins : Gisalfred Rotmond, Gaucelin Arnaud, Rainard Salomon, *Teudaldus* a écrit l'acte.

98 - *fol. 78*. 3 mars 1054. Pierre, comte de Carcassonne, et sa femme Ranguarde et leurs enfants Roger, Garsinde, Ermengarde et Adalais, donnent à l'Église de Béziers, l'abbaye de Saint Geniès près de la mer et ses dépendances. Témoins : Gaucelin Arnaud, Pierre Sigarii, Wittard, Bernard, lévite a écrit l'acte.

99. - *fol. 81*. 1054. Raymond Guilhem, comte, et sa femme Richarde, donnent aux chanoines de Saint-Nazaire et Saint-Celse de Béziers, leurs parts sur l'abbaye de Saint-Geniès de la Mer. Témoins : Dominique, clerc, Pierre Pellerin, ouvrier de Saint-Nazaire, Guillaume son neveu, Bernard Martin, qui a écrit l'acte dans la maison et en présence de Bernard Cota qui souscrit aussi à l'acte.

100. - *fol. 84*. Vers 1056. Bernard, évêque de Béziers, inféode à Rainard Salomon les bourgs de Béziers. Témoins : Bernard évêque, Guiraud et sa femme, Séguier Salomon, Arnaud Seniorel. Bernard, lévite, a écrit l'acte.

101. - *fol. 88*. Après 1067. Le comte Roger cède à l'Église de Béziers les rentes ou droits sur les pains perçus à titre de cens sur les habitants des bourgs de Saint-Nazaire, Saint-Jacques et Saint-Afrodise de Béziers.

102. - *fol. 90*. 6 février 1057. Litige existait entre le Chapitre Saint-Nazaire et Saint-Celse de Béziers d'une part et Arnaud, évêque de Maguelone, d'autre part, sur la possession que le Chapitre contestait à l'évêque de Maguelone d'une condamine derrière l'église Saint-Saturnin de Béziers et une autre condamine sise à Divizan. L'acte rapporte les phrases qui auraient été prononcées dans les échanges de propos entre Arnaud et les chanoines. Il est accordé qu'Arnaud, évêque de Maguelone, abandonnera ces condamines à l'église de Béziers. Témoins : Bernard, évêque de Béziers, Wiffred, archevêque de Narbonne, Gontier, évêque d'Agde, Rostaing évêque de Lodève. Acte écrit par Teudald, prêtre.

103. - *fol. 94*. 1061. Pons Pierre, neveu de l'évêque Arnaud de Maguelone, a saisi les deux condamines abandonnées par son oncle en faveur de l'Église de Béziers. Mais il fut frappé d'un juste retour des choses et devint muet et mourut ab intestat (*percussit eum Deus justijudicio, obmutuit et intestatus ab hoc scelere discessit*). Après sa mort, les chanoines rencontrent sa femme Garsinde et son fils Pierre dans la maison de Barbas, juif de Béziers. Après transaction - l'acte reproduit des dialogues - Garsinde et son fils Pierre abandonnent les condamines litigieuses.

104. - *fol. 98*. 24 janvier 1061. Bulle du pape Alexandre II par laquelle il défend aux hospitaliers de Saint-Gilles d'admettre aux offices ou à la sépulture les personnes excommuniées ou interdites par l'évêque de Béziers.

105. - *fol. 100*. 2 octobre 1069. André, du consentement de ses frères Auger, Sauveur et Saunier, donne à l'Église de Béziers un honneur au terroir de Sauvian, pour réparer ses graves errements (*me graviter errasse*) et ses pêchés, il s'est fait passer pour prêtre et a exercé le ministère et s'est moqué de beaucoup (*et multos incautos falso ludificrarem*). Témoins : Auger, Sauveur et Saunier ses frères; Pons Jean, Pierre son frère et Pierre Sicfred qui a écrit l'acte.

106. - *fol. 104*. 10 janvier 1077. Rodmond de Faugères et Raymond son frère donnent à Matfred, évêque et à l'Église de Béziers, restituent à l'église l'archidiaconé et les biens en dépendant qui furent de Salomon Rotmond, ainsi que les biens que leur père Guisalfred et leur mère Ermetructe ont acquis à Aspiran et Lignan. Témoins : Raymond Étienne, Seguier Salomon, Pierre Ferrand, Udalar de Poussan, Pierre Matfred, Pierre Siguier de Boujan, Bernard Guillaume de Fouzilhon, Raymond *a sen perdut*, Fredelon de *Grazau*, Raymond Bernard de Montesquieu, Pons Pierre de Magalas, Pierre Sicard de Parets, Raymond *Tedinari* de Lespignan, Arnaud Étienne de Corneilhan, Raymond Armengaud, Pierre Salomon, lévite, a écrit l'acte.

107. - *fol. 108*. Vers 1089. Raymond Pons de Puissalicon et Ermessende sa femme donnent leur part du décimaire de Saint-Félix de Toureilles dans l'alleu de Saint-Nazaire, tenu par Guillaume Geniès de Saint-Geniès de Fontédit (*Fonte edicta*) qui lui est advenu de son père Pons, et une autre partie de *Virgilius Virgilii* de Béziers et son frère Bérenger. Ermessende donne aussi sa part du décimaire de Saint-Félix de Toureilles, qui lui est advenu de la part de son père Raymond Abbon de Neiran. Témoins : Matfred, évêque, Raymond Pons et Ermessende et leurs enfants Guillaume, Bernard et Emenon, Pierre Étienne de Magalas, Raymond Salomon, Pons Umbert, Pierre Deodat de Magalas ; Guillaume a écrit l'acte.

108. - *fol. 112*. 1084. Raymond de Saint-Gilles, comte de Rouergue, abandonne en faveur de l'évêque de Béziers, tous les droits qu'il prétendait sur la dépouille des évêques de Béziers (*cum mortuus erat episcopus totum suum avere quod inveniebatur et totam suam substantiam*).

109. - *fol. 116.* 10 février 1092. Matfred, évêque de Béziers, considérant la destruction de la vie canoniale au détriment de son église, attendu que les chanoines vivaient chacun pour soi (*circumvagantes per propria*) car ils n'avaient pas de quoi vivre en communauté. Il décide de donner au Chapitre tout l'honneur de la prévôté (*prepositatus*) et de la sacristie et leurs dépendances. Description de chacun de ces biens. Clauses de sureté. Souscriptions d'Ugue, archidiacre, Bernard, chantre, Pierre, abbé de Saint-Afrodise, Étienne, prieur de Saint-Jacques, Ermengaud, Raymond Séguier, Emenon, Pierre sacriste, Guillaume, Pons, Raymond Foulques, Pons Séguier, Raymond Amblard, Arnaud, Bernard Séguier. Témoins de la souscription de l'évêque : Pierre *Teudaldi*, prieur de Cassan, Bernard, sacriste de Saint-Afrodise, Sicfred cabiscol de Saint-Afrodise, Arbert, abbé de Saint-Martin de Villemagne, Gérard, évêque de Béziers qui a approuvé et contresigné (laudo et firmo) la charte.

110. - *fol. 122*. Vers 1090. Excommunication fulminée par le Concile de Toulouse contre Raymond Abbon de Neiran, ses fils Ugue *Raulsondus* de Boissezon et ses frères, qui ont usurpé et repris les biens précédemment cédés à l'Église de Béziers par Aliadulfe et sa femme Garsende à la villa de Toureilles, avec son église et les biens en dépendant.

111. - *fol. 126*. 2 avril 1093. Pons Rostaing, son frère Étienne et son neveu (*consubrinus*) Pierre Lambert, sa femme Adalis et leurs enfants, Raymonde et Bérenger, vendent à l'église de Béziers, l'église Saint-Pierre de Bayssan (*Baciano*), héritée de leur oncle Garnerius, pour la somme de six cent soixante sous melgoriens. Témoins : les clercs de Saint-Nazaire, et Raymond Adalar de Poussan, Raymond de Béziers, Bernard Arnulfe, Guillaume Ermengaud de Béziers, Ugues d'Autignac, Raymond Ermengaud de Pons, Bérenger Amblard de Villeneuve, Deodat Adaulfe de Bessan, *Laig Mascle*, Pierre Rostaing, chanoine de Maguelone.

112. - *fol. 130*. 24 avril 1097. Roger de Lézignan et sa femme Marie et leurs enfants Guillaume et Guillelme, vendent à l'Église de Béziers, l'église de Saint-Pierre de Lézignan avec ses droits, plus une moiade de vigne, un champ près du Lirou, pour la somme de cinq cent sous melgoriens. Acte fait avec le consentement de Colin, frère de Roger de Lézignan et sa soeur Poncie et son mari Raymond Ports de Boujan et autres parents : Ermengarde, Galabrune et leurs maris Ademar et Raymond. Témoins : Raymond Séguier, Emenon, Bernard Moriceni, Ermengaud et Élie, archidiacres, Deodat, Raymond Foulque, Pierre Roger sacriste, Raymond Udalard de Poussan, Guillaume Pons de Crusy, Raymond Pierre de Montady, Pierre Bernard de Maraussan, Lauret de Campagnoles, Raymond de Béziers, Pierre Rainard, Sicard de Corneilhan, Guillaume Ermengaud, Bernard Ainulfe, Guitard *Mancipus*, Virgile, Guillaume Arnaud, Guillaume Séguier, *Pelaguci*, Guitard Alboin, Étienne Udalgier, Pons Sicfred, Boniface, Pierre Udalgier de Lézignan, Pierre *Colonis*, Raymond Pons de Boujan, Ademar et son frère Raymond, qui a écrit l'acte.

113. - *fol. 136*. 9 juin 1097. Guillaume Arnaud de Béziers met en gages pour quatre-vingt sous melgoriens aux chanoines de Saint-Nazaire et Saint-Celse de Béziers, ses biens à l'honneur de Saint-Pierre du Bosc. Une clause est prévue en cas de dévaluation ou de surévaluation de la monnaie melgorienne (*si ista moneta de Melgorio caderet aut affola ret aut pejoraret*). Un droit de sécurité est reconnu au Chapitre sur les biens de Guillaume Arnaud à Pailhès, au village (*Villare*) de *Bella*. Témoins : Ermengarde, vicomtesse, les chanoines de Béziers et Raymond de Béziers, Pierre Raynard, Guillaume Ermengaud, Guitard Mancipi, Bernard Arnulfi, Pierre Raymond de Colombiers, Raymond Bernard de Corneilhan, Ermengaud de Ferragifle, Guillaume Redbert, Gairald Gaufred, Berron, et Jean Raymond qui a écrit l'acte. Cautions de Raymond de Béziers, Guillaume Ermengaud, *Virgilius*, Pierre Raynard.

114. - *fol. 142*. 20 juillet 1110. Aicia de Castelnau (*de Castello novo*) approuve une donation que son père Alchier de Corneilhan et les frères de celui-ci Guillaume et Pierre ont fait à l'Église de Béziers du château neuf au terroir de Vendres entre les deux étangs. Ce château avait été donné à Sicfred de Corneilhan, grand-père des donateurs, par Pierre Rainard, père d'Aicia. Souscription de Pierre Séguier, Ugue archidiacre, Guillaume, sacriste, Pierre de Pézenas, Pierre Séguier, Pierre Raymond de La Livinière. Aimo, scribe.

114 bis. - *fol. 143*. Vers 1110. Reconnaissance par Aicia de Castelnau fille de *Maura* à Alquier de Corneilhan, fils de *Rossa* et ses frères Guillaume et Pierre du Château neuf de Vendres entre les deux étangs, avec ses forteresses et dépendances. Acte comportant les formules du serment en langue romane.

114 ter. - *fol. 144*. Juillet 1213. Guillaume Aton de Corneilhan cède et vend pour cent vingt sous melgoriens à Guillaume de Saint-Geniès, procureur de l'évêque de Béziers le château de Castelnau (*de Castro novo*) au terroir de Vendres entre les deux étangs. Consentement d'Ermengarde, femme de Guillaume Aton de Corneilhan. Témoins : Pierre Étienne prêtre et sacriste de Corneilhan, Bernard Enjalbert, chapelain de l'église de Peilhan, Emes de Corneilhan le Vieux, Arnaud de Corneilhan, Guillaume de Boujan,Ugue de Brusque, Pons de Corneilhan, fils de Guillaume Étienne, Vidal Asset et Raymond d'Affanian, notaire public de Béziers.

115. - *fol. 148*. 1116. Jourdain de Servian et sa femme Rixende donnent à l'Église de Béziers tous leurs biens de *Pouzac*, droit de tierce, moyennant une somme de trente sous melgoriens. Témoins : Arnaud, évêque, Bernard Moriceni capiscol, Ermengaud de Cers, Raymond de Neiran, Armand de Pignan, Pons d'Aspiran, Jean prêtre d'Aspiran, Raymond Frotier, Bermond neveu de l'évêque, et Raymond, neveu d'Ermengaud de Cers, Raymond, sous-diacre a écrit l'acte.

116. - *fol. 152*. 17 juillet 1129. Pierre de Cers et sa femme Ermensende donnent à Brémond, évêque de Béziers, l'église de Ramejean et ses droits (*cum ipso ecclesiastico et preveirile*) et l'église de Cers avec ses droits, sauf les dîmes. Témoins : Raymond de Montrond archidiacre, Raymond de Murviel, archidiacre, Ugue, camérier, Bernard de Thézan, Matfred, cabiscol, Pierre Bérenger de Portiragnes, Ermengaud de Cers, Guillaume de Bize, Étienne Sicfred, scribe.

117. - *fol. 154*. 25 octobre 1129. Bernard Pierre de Cazouls abandonne en faveur de l'Église de Béziers les dîmes d'Esclatian et les droits d'albergue du même lieu. *Laudatio* de Raimond et Guiraud de Cazouls ses frères. Témoins : Arnaud de Thézanel et Calvet, Bertrand de Sauvian, Guillaume Gauzelini, Arnaud de Montadia et Étienne de Villeneuve.

118. - *fol. 156*. 25 octobre 1129. Deuxième édition du texte ci-dessus, 117.

119. - *fol. 158*. ss.d. vers 1130. Association de prières entre les chanoines de Saint-Nazaire, le clergé et les fidèles peuvent en faire partie. Souscrivent dans l'acte : Pons de Faugères, chapelain de Sainte-Marie-Madeleine de Béziers, Raymond Pons, chapelain de Saint-Sauveur, Bertrand, prêtre, Pierre de Thézan et Raymond Mantellin, Pierre, hebdomadier de Saint-Nazaire, Guillaume de Divisan, Étienne, diacre, Rossetus, Pierre Compagnus, chapelain de Lignan (*Liviano*) Pierre de Marseillan, Raymond de Toureilles, Gilles et Senorel.

120. - *fol. 160*. 27 mai 1130. Pierre Auger de Grézan (*de Gradano*) donne à Brémond, évêque et à l'Église de Béziers l'église de Saint-Geniès de Grézan et tous ses biens dans la villa ou paroisse de Grézan. Témoins : Gérald, chapelain de Magalas, Pierre et Baudosi, prêtres, Raymond de Rodez (*Ruthenensis*), Pierre Vital, scribe.

121. - *fol. 162*. 21 mai 1130. Brémond, évêque de Béziers, donne aux chanoines de Saint-Nazaire et Saint-Celse l'église SaintGeniès de Cers.

122. - *fol. 164*. 18 mai 1131. Cécile, vicomtesse de Béziers, Roger, Raymond Trencavel et Bernard Aton ses fils, mettent en gage à Brémond, évêque de Béziers, pour cinq mille sous melgoriens, les droits qu'ils ont sur l'évêché de Béziers, sur l'abbaye de Saint-Afrodise et le domaine de Lignan ; consistant en droits de justice, plaids, homicides, adultères et autres sur les clercs et laïques de ces domaines. Cautions : Sicard de Murviel, Raymond Estève de Serviari, Pierre de Pézenas, Salomon de Faugères, Pierre Raymond de Corneilhan, Guillaume Séguier et Bérenger de Thézan, Bernard de Vias (*Auviciano*) Pierre Séguier de Béziers, Ermengaud de Fousilhon. Témoins : Pierre Séguier de Tourventouse (*de Turre ventosa*), Pierre Rainard et son fils Béranger, Pons de Corneilhan, Elisiar de Castries, Étienne Sicfred, scribe.

123. - *fol. 168*. Sentence rendue par Alfonse, comte de Toulouse entre Brémond, évêque de Béziers et Roger et Raymond Trencavel vicomtes. Le litige porte sur le *vetum vini*, queste, contrats de mariages, lits des morts, albergue épiscopale et albergue de Saint-Afrodise, droits de justice etc.

124. - *fol. 172*. 13 avril 1134. Raymond Bernard de Portiragnes et sa femme Bernois engagent pour deux cent quatre-vingt sous de Béziers à Brémond, évêque, ses droits sur les dîmes de Bassan, avec le consentement de Ports de Corneilhan. Témoins : Matfred, archidiacre, Guillaume, sacriste, Ugue, camérier, Ports de Corneilhan, Pierre Séguier, Étienne de Navairas, G. Constantin, Bernard Bonifat, Aimo, scribe.

125. - *fol. 174*. 1135. Jugement rendu par Brémond, évêque de Béziers assisté des chanoines, entre Jean et Étienne, ses neveux d'une part et Ugon de Paulin, Pierre de Cers et Guiraud de Capestang d'autre part.

126. - *fol. 178*. 8 mars 1154. Brémond, évêque de Béziers assisté du chapitre donne à Pierre Sicard et à Narbonne, sa femme, un terrain à bâtir. Témoins : Bernard Boniface, Raymond Boniface, Bernard de Rieutort, Bernard de *Operatorio*, Guillaume de Saint-Antonin, Pierre Amiel de Rieussec, Pierre de Saint-Antonin. Sicfred, scribe.

127. - *fol. 180*. 20 août 1146. Raymond Trencavel, vicomte de Béziers permet aux chanoines de percer une porte dans le mur qui clôt leur maison. Consentement de Cécile, vicomtesse et Roger, et Bernard Aton. Témoins du consentement des premiers : Pierre Séguier de Béziers, Bérenger de Corneilhan, Raymond de *Leveria*, Ermengaud de Loupian, Guillaume d'Agde. Témoins du Consentement de Bernard Aton : Usalard de Poussan, Bernard Roger de Saint-Geniès, Bertran d'*Armasaniguis*, Bernard de Boujan, Deportal et Bernard Tron. Bernard Sicfred, scribe.

128. - *fol. 182*. Mars 1180. Bernard, évêque de Béziers, du consentement des chanoines, donne à Bernard Escafred, procureur de la Maison du Temple de Sainte-Eulalie, les églises de Saint-Martin de Ubertas, et la chapelle de Rocozels (*Rocosello*) et les droits y afférents, sauf les droits épiscopaux et la collation des pouvoirs spirituels. Témoins : Bernard, prêtre hebdomadier de Saint-Nazaire, Raymond de Pradines, Pierre Pascal, clercs, Guillaume Roussel et Pierre Raymond, chapelain de Grézan. Bernard Cota : notaire.

129. - *fol. 186*. 1150. Raymond, comte de Toulouse, exhorte l'évêque de Béziers à ne pas souffrir que Trencavel, vicomte de Béziers, usurpât les biens de son évêché. Il lui promet secours et aide et amitié.

130. - *fol. 188*. 10 octobre 1149. Lettre du pape Eugène III à Brémond, évêque de Béziers, lui demandant d'autoriser Trencavel à construire une chapelle dans le château comtal. Trencavel, de retour de la Croisade a rendu visite au pape à Tusculum.

131. - *fol. 190*. 27 avril 1153. Bulle du pape Eugène III à l'évêque de Béziers Guillaume. Il lui accorde la protection apostolique et confirme ses possessions.

132. - *fol. 194*. Juillet 1153. Arbitrage entre Guillaume, évêque de Béziers, et Pons de Corneilhan, son sénéchal, sur les fonctions sénéchales et leur rétribution.

133. - *fol. 198*. 13 décembre (1156-1158). Lettre du pape Adrien IV aux abbés et aux prêtres de Béziers leur recommandant l'obéissance à l'évêque du lieu.

134. - *fol. 199*. 17 décembre (1156-1158). Lettre du pape Adrien IV aux abbés, prieurs, clercs et fidèles de Béziers (*per Biterrensem parrochiam constitutis*) d'obéir et respecter Guillaume, évêque de Béziers, qui en visite *ad Apostolorum limina*, s'est plaint au pape.

135. - *fol. 202*. 28 juillet 1154. Testament de Rainard de Maureilhan avec l'aide de Guillaume, évêque de Béziers. Il élit sépulture à Saint-Nazaire et Saint-Celse, à qui il abandonne sa part des dîmes d'Aureilhan ; à l'œuvre de Saint-Nazaire il cède ses dîmes de Maureilhan ; à Saint-Jean d'Aureilhan il donne une rente en grains, ainsi qu'un *matutinarium*. Souscription de Matfred, archidiacre, Pierre sacriste, Déodat d'Autignac, Usalard de Poussan, Guillaume Guitard et Guillaume Arnaud de Colombiers. Bernard Sicfred, scribe.

136. - *fol. 204*. 1154. Guillaume, évêque de Béziers, permet à Raymond de Boujan de percevoir les dîmes de Lieuran. En échange, Raymond de Boujan donnera à l'évêque six setiers de froment par an.

137. - *fol. 206*. 26 avril 1158. Bernard de Narbonne donne à son frère Guillaume le tiers de la leude du chemin de Colombiers, tenue en gage de Raymond de Colombiers. Témoins : Guillaume de Mourèze, sacriste, Arnaud de Maureilhan, Guillaume Gersus, Jean de Sancto Jorio, Pierre Catalan, Jean Arnulfe, Bernard Vermilius. Arnaud, scribe.

138. - *fol. 210*. 2 mai 1160. Guillaume, évêque de Béziers, du consentement du Chapitre, met un terme aux exactions dont les juifs de Béziers étaient l'objet à l'occasion de la Semaine Sainte, en échange d'un cens de quatre livres melgoriennes par an, et moyennant la somme de six cents sous melgoriens. Témoins, en sus des chanoines : Guillaume Arnaud, Bérenger de Béziers, Guillaume Séguier, Pierre Séguier, Arnaud de Maureilhan, Gaucerand, viguier, Pons de Bessan, Alquier de Corneilhan, Pierre Raymond de La Livinière. Bernard, hebdomadier de Saint-Afrodise, scribe.

139. - *fol. 214*. 1160. Pons de Pézenas et Guillaume d'Abeilhan son frère, mettent en gage à Guillaume de l'Étang (*de Stagno*) d'Abeilhan et Pierre de Montibus les droits qu'ils possèdent sur des biens à Cerzac, entre Puissalicon et Servian et à l'étang de *Sampignano*. Témoins : Pierre Amat de Puissalicon, G. de Rocosels Ermengaud de Sérignan, Séguier de Malagas Bernard Guiramand. Acte écrit à Magalas, par Bérenger.

140. - *fol. 218*. 23 avril 1162. Guillaume, évêque de Béziers, du consentement du chapitre, cède pour deux ans à Guillaume de Béziers, précenteur et à Nathan, juif de Béziers, les droits de leude, les droits sur le vin (*botaticum*) et sur les criées (*critaturis*), pour la somme de mille sous melgoriens. Cette somme a été employée pour un achat fait à Pietre de Thézan. Témoins : Guillaume de Margon, précenteur de Saint-Afrodise, Bérenger Loup sacriste de Saint-Jacques, Arnaud d'Autignac Étienne de Menario et Bernard de Marseillan. Pons Sicfred, scribe.

141. - *fol. 220*. 30 novembre 1163. Guillaume Arnaud de Béziers renonce à des contestations ; et cède à l'Église de Béziers ses droits sur la dîme de Badones. Témoins : Guillaume de Sérignari, miles, Pierre, ouvrier de Saint-Nazaire, Raymond chapelain de Saint-Nazaire, Pons de Clairac, clerc, Raymond d'Aspiran, tailleur d'habits (sutor). Acte rédigé par Grégoire (dictavit) et écrit par son frère Bermond.

142. - *fol. 223*. 1094. Raymond de Béziers et Aldiarde sa femme, donnent à Saint-Nazaire et Saint-Celse et à l'Église de Béziers leurs parts sur la dîme de Badones. Consentement de Guillaume Arnaud, de qui Raymond de Béziers tenait en fief les biens cédés. Témoins : Pierre Reinard, Guillaume Séguier, Bérenger son frère, Bernard Arnoulfe, Guillaume Ermengaud, Pierre Salomon de Cassan, Guillaume Pons, acte écrit par Gairald.

143. - *fol. 226*. Mars 1167. Raymond Guillaume de Pignan, Arsende sa femme et Ermengaud leur fils, vendent pour 200 sous melgoriens à Raymond de Narbonne leur part sur la leude du port de Lattes, consistant en la sixième partie des droits perçus sur les marchandises venant d'Almeria, de Valence et d'autres lieux. Témoins : Calvet Leteric, Raymond Amiel, Guillaume Simon, Bernard Belin, Pierre de Gironde, Guillaume Ugues.

144. - *fol. 228*. 26-31 mars 1167. Ermengaud de Pignan et Raymond Guillaume de Pignan son frère, reconnaissent avoir mis en gage à Raymond de Narbonne pour quatre-cent sous melgoriens leur part des leudes (non précisées). Témoins : Raimond Lambert, Bernard Chef de bœuf (*Caput bovis*) Pierre Marient, Bernard Crispin, Guillaume Gandabrici, Pierre de Luchiera et Fouque qui a écrit l'acte.

145. - *fol. 230*. Mai 1168. Boutet de Soriech reconnaît devoir à Raimond de Narbonne la somme de cent sous melgoriens. Caution d'Ermengaud de Pignan. Témoins : Albaric, Guillaume Pierre son fils, Bernard Pierre, Pons Hugue et Fouque, qui a écrit l'acte. Autres témoins : Raimond de Gironde, Maître Fortus (*magister Fortus*), Guillaume de *Walez*, Guillaume de Sunem.

146. - *fol. 232*. 5 mars 1167. Union de l'église de Saint-Martin du Cros à l'église de Saint-Martin de Tineret, par Guillaume, évêque de Béziers avec le consentement du Chapitre. Témoins Raymond de Sablières (*de Sableriis*), Guillaume Bombard, Raymond de Boujan, Guillaume chapelain de Valmascle, Dominique, clerc, Martin, clerc, Bernard de Portal, *Poncius de Montes*, Raymond, chapelain de Vailhan, acte écrit par Bermond.

147. - *fol. 234*. s.d. Pierre, roi d'Aragon, approuve une donation du comte de Roussillon et du roi, son père, à la maison des Hospitaliers de Perpignan.

148. - *fol. 240*. 24 août 1167. Guillaume de Béziers et Raymond de Lespignan reconnaissent tenir en fief de Bernard, évêque de Béziers, divers mas. Témoins : Guillaume Arnaud, Bertrand Bligeris, Pierre de Libouriac sacriste, Pierre de Cabrières, Pierre ouvrier, Arnaud de Poitiers (*de Pictavi*), Étienne de *Neuro*.

149. - *fol. 242*. Juillet 1171. Bérenger de Béziers et Guillaume Segererii son frère vendent pour deux mille sous melgoriens à Bérenger de Puisserguer, nommé précédemment Pierre Séguier (*quondam vocato Petro Sigario*) un honneur et des droits à Baissan, dépendant de l'héritage d'Ermengarde, fille de Bernard Bonfil de Mairo et d'Ermensende sa femme, elle-même fille de Raymond Vassadel de Puisserguier. Témoins : Bernard de Cessenon, Bermond de Vieussan, Adalric de Vieussan, Guillaume de Savignac, Rainard de Badones, Guillaume de Saint-Geniès, Pierre Matfred, Guillaume de Sauvian et Bernard de Murviel. Acte écrit par Arnaud de Poitiers, et transcrit par Bernard Cota, notaire de Béziers en juillet 1185.

150. - *fol. 246*. 9 février 1170. Bérenger d'Alignan, donne à l'église de Béziers et à Bernard son évêque et au Chapitre tout ce qu'il possède en châteaux, villae, tours, murs, maisons et tout ce qu'il possède au terroir et dans la paroisse de Sainte-Marie de Vailhan. Témoins : Guillaume, abbé de Saint-Jacques, Pierre de Cabrières, Bernard de Gabian, Bremond Guillaume de Portal, Guillaume de Ollano, Olivarius Petrus *armiger*, Pierre, *faber*, Guillaume tailleur (*sutor*), Pierre Fredol, Bernard Arnaud, Pierre Girald, Aicelin, Raymond de *Quaisano*, Gérard Julien, Raymond Asset, Guillaume Albanel, Pierre Albanel et Bernard Begni. Écrit à Gabian par Bernard de Roumegous, chanoine de Saint-Afrodise, dans la maison de Bernard de Gabian.

151. - *fol. 248*. Mai 1183. Guillaume Raymond, fils d'autre Guillaume Raymond, sellarii, avec le consentement d'Ermesende sa femme, vend pour mille sous melgoriens six champs, deux prés un ferrajal et un patu à Divizan. Description des confronts. Témoins : Enjalbert, archidiacre. Raymond de Calan, Pons Ermengaud, maître Étienne (*magister Stephanus*) Arnaud de Pallada, Étienne Rouch, Guiraud de Lignan, Étienne Laurinus, Bernard Capus, Guillaume Catalan, Guillaume Olivier, Bernard Martin, notaire de Béziers, témoin de l'acte, mais Raoul de Florensac a instrumenté à sa place. (*vice cujus Radulfus de Florenciaco hec scripsit*.)

152. - *fol. 249*. 1176. Bérenger de Caux abandonne en faveur de Dieu, de Sainte-Marie, de Saint-Pierre, des Saints-Martyrs-Gervais et Protais, de Saint-Nazaire et Saint-Celse,

et de Bernard évêque et de l'église de Béziers, tout ce qu'en vertu d'un mauvais usage (*pravam consuetudinem*), il prenait sur les droits ecclésiastiques de Caux.

153. - *fol. 252*. 23 août 1173. Arnaud de Maureilhan met à gages pour sept cent sous melgoriens à Bernard de Narbonne, camérier de Béziers, tout ce qu'il possède au faubourg de Béziers. Consentement d'Argissende sa femme et de Raimond de Maureilhan son neveu. Témoins : Bernard, évêque de Béziers, Guillaume de Margon, abbé de Saint-Afrodise, Guillaume Bernard abbé de Saint-Jacques, Bérenger de Béziers, Guillaume Séguier son frère, Pons Guillaume de Capestang, Raymond, ouvrier de Saint-Nazaire, Arnaud d'Autignac, aumônier, Pons de Nébian hebdomadier, Bernard de Sainte-Marie, aumônier, Raymond de Sauvian, chanoine, Bernard de Rieutort. Témoins de l'approbation d'Argissende, reçue dans la maison d'Arnaud de Maureilhan : Raymond de Savignac, Raymond Ratier, Raymond, hebdomadier, Bernard de Sainte-Marie, Raymond, ouvrier, Pons de Nébian, Bermond de Rieutort. Acte écrit par Bernard Cota.

154. - *fol. 256*. Août 1174. Bernard, évêque de Béziers, concède à Bernard de Caussiniojouls la charge de notaire, pour un acapte de cent sous melgoriens et un usage de six livres de poivre payables à Noël. La charge de notaire est ainsi exprimée : « *tabellionatum et potestatem faciendi cartas in tota villa Biterris* ». Témoins : Roger, vicomte, Guillaume de Margon, abbé de Saint-Afrodise, Guillaume Bernard abbé de Saint-Jacques, Pierre de Casillac, archidiacre de Carcassonne, Bernard de Narbonne, camérier, Hugue de Roumegous, viguier de Carcassonne, Bernard de Capestang, viguier de Béziers, Bérenger de Lignan et Pierre de Parets. Du mantement de Bernard (notaire) susvisé et de l'évêque, l'acte a été écrit par Pons.

155. - *fol. 260*. 15 mai 1176. Bérenger de Caux, reconnaît tenir en fief de l'évêque et de l'Église de Béziers, trois manses au château de Vaillan pendant les mois de septembre, octobre et novembre. Il croyait à tort les posséder en alleu, mais reconnaît les tenir en fief de l'évêque. Témoins : Jean, prieur de Sainte-Marie de Cassan, Guillaume Bernard abbé de Saint-Jacques, Étienne de Popian, archidiacre de Saint-Nazaire, Pierre, sacriste, Bernard d'Aureliac, chanoine, Raymond de Nizas, Pons de Nébian (*Vibiano*), Dominique, Raymond Guirald, clerc de Saint-Nazaire, Guillaume, chapelain de Saint-Félix, Pierre Raymond de Caux, Pierre Vayrat, Bernard Bonifat, Pierre Ermengaud, Aunard Auriol. Bernard de Caussionojouls *dictante*, Pons de Clairac, scribe.

156. - *fol. 264*. Septembre 1177. Accord entre l'évêque Bernard, de Béziers et le Chapitre de la cathédrale. L'évêque donne aux chanoines les églises de Saint-Pierre de Lézignan, Saint-Étienne de Boujan, Sainte-Marie de Badonnes, et Podag. Les chanoines donnent à l'évêque l'église de Sainte-Marie de Villeneuve et ses droits. Témoins : Pierre Martin, aumônier, Raymond, ouvrier, Étienne de Sainte-Marie, Barthélémy, Raymond de Lézignan, Pons Gérard, Pierre Bernard de l'Hôpital Raimond de *Tornevo*, Bremond de Thézan, David *Videns*.

157. - *fol. 268*. 3 novembre 1178. Bernard Garin vend à l'évêque de Béziers pour cinquante sous melgoriens le fief qu'il possédait dans la ville de Béziers au bourg de l'évêque. Témoins : Bernard de Coussiniojouls, chapelain d'Auberte, Dominique et Bernard Escoa lupos clercs de Saint-Nazaire, Raymond Escoa lupos, Pierre d'Aspiran. Bernard de Caussiniojouls dictante, Pierre Guillaume, scribe.

158. - *fol. 270*. Avril 1180. Le vicomte de Béziers promet à Bernard, évêque, de ne pas disposer du tabellionat de Béziers sans son avis.

159. - *fol. 272*. Avril 1180. Roger, vicomte de Béziers autorise Bernard, évêque à faire créer un marché au château de Gabian, le mercredi, avec toutes libertés de transporter les marchandises. Témoins : Pierre de Libouriac, sacriste, Bernard de Narbonne, camérier, Pons d'Octobian, succenteur, Gaufred de Marseille, Pierre Carbonel, Raymond de Tudacio, Raymond Lézignan, hebdomadier, Bertrand chapelain de Saint-Pierre, Pierre de Saint-Michel, viguier de Carcassonne, Pierre Bernard de Pézenas, Bermond de Gabian, Raymond Ledderius, Bernard *Bonusfactus*, Pierre Vayrat, Pons Séguier, Bernard *Caput mallei*, Raymond Vayrat, Arnaud d'Alzone, Raymond Guiraud Brugaca, Pierre de Medalle. Bernard Cota, scribe.

160. - *fol. 274*. Avril 1180. Roger, vicomte de Béziers, et Bernard évêque, à la prière dudit vicomte et du consentement du Chapitre, donnent à Bernard Cotta les cartes du tabellionat et les sceaux de la ville qu'il avait perdus par trahison et par la mort du père dudit vicomte.

161. - *fol. 278*. Vers 1180. Pons, archevêque de Narbonne écrit à Bernard évêque de Béziers pour lui confirmer son assentiment sur l'élection de Déodat de Clermont comme abbé de Joncels, en remplacement de Bernard, démissionnaire. Il a été béni dans l'église Saint-Nazaire en présence de Jean, prieur de Cassan, et du clergé de la ville. L'archevêque a fait enquêter par Étienne Guillaume de Popian, archidiacre de Béziers, et Maître Gérard, succenteur, et Richard d'Arboras ancien abbé de Gellonne, en présence de Hyacinthe, cardinal et Légat apostolique.

162. - *fol. 280*. Vers 1180. Lettre de démission de Bernard, abbé de Joncels, adressée à Bernard, évêque de Béziers.

163. - *fol. 282*. 20 janvier 1180 (1181 n.st.). Bernard évêque de Béziers donne à Robert, frère de Maître Gérard, précenteur de l'église de Béziers, une rente de deux sous sur la circulation des marchandises. Acte fait à Montpellier en présence de Pierre de Vabre, prévôt de Maguelone, Guillaume Maurin, archidiacre, prieur de Saint-Firmin, Guillaume du Fleix, Ugues de Saturrargues, Pierre de Cocone, Gilbert, chanoines de Maguelone, Pons de Val-Sainte-Marie, Maître Guiraud Arnaud procureur du Temple, Pierre de *Roca rubea*, Maître Rairnald, Bernard Brémond et Sylvestre qui a écrit le présent acte.

164. - *fol. 286*. Mars 1180. Bernard, évêque de Béziers, du consentement du Chapitre, donne à Dieu et à la Maison de Sainte-Eulalie de la Milice du Temple et Bernard Escafred son procureur, l'église de Saint-Martin d'Auberte (*Sancti Martini de Ubertas*), la paroisse, et la chapelle de Rocozels, sauf tous droits épiscopaux. Témoins : Étienne et Pierre de Rodez, Bernard, hebdomadier de Saint-Nazaire, Raymond de Pradines, clerc, Pierre Pascal, clerc, Guillaume Roussel, Pierre Raymond, chapelain de Grézan. Acte écrit par Bernard Cota.

165. - *fol. 290*. Décembre 1180. Roger, vicomte de Béziers promet à Bernard, évêque, qu'il ne rappellera pas d'exil Pierre Nairat (*Nairati*) (Veyrat) Serment de Pierre Raymond de Hautpoul (viguier). Témoins Maître Étienne, archidiacre de Béziers, Bernard de Narbonne, camérier, Raymond, ouvrier, Raymond Ledderius qui a aussi juré sur les évangiles. Acte écrit par Bernard Cota.

166. - *fol. 292*. Mars 1182. Accord et transaction entre Bernard, évêque de Béziers, et Bérenger, abbé de Villemagne, pour l'église Saint-Pierre de Rhèdes. Arbitres : Guillaume de Margon, abbé de Saint-Afrodise, Bernard de Narbonne, camérier de Saint-Nazaire, Bernard de Magalas, moine, et Ermengaud de Villeneuve. L'évêque, du consentement du Chapitre, donne à l'abbé de Villemagne les églises de Saint-Pierre de Rhèdes et les chapelles en dépendantes (*cum suis capellis*), l'église de Saint-Jean de *Nudazanegues* et l'église de Saint-Geniès. Les dépendances de Saint-Pierre de Rhèdes Sont ensuite explicitées Saint-Michel de Mercurol, Sainte-Marie de Capimont et autres qui pourront être édifiées dans le territoire. L'abbé de Villemagne, de son côté, donne à l'église de Béziers l'église de Cabrials, l'église de Clairac et tous les droits en dépendant. Témoins : Déodat de Boussagues, Arnaud de Saint-Martin Ferrucia, Guiraud *Versa*

podium, Pierre de *Pinu*, Guillaume Gasc, Louis, Marc, Durant Bonus mancipus, Raymond, chapelain de Boussagues, Guifred, archiprêtre, Aimeric du Mas, Maître Raoul, Pierre Fabre, Guiraud de Guiraud, Bernard Frotard, Guillaume Aimeric, Pierre de *Bresilio*, Raymond Vidal, Guillaume Jourdain, Benoît de Varein, Guillaume *Versa podium*, Arnaud Ermefred, Déodat Carbonel, Bernard Calvet, clerc de Saint-Afrodise. Acte écrit par Bernard Cota.

167. - *fol. 300*. 23 novembre 1182. Roger, vicomte de Béziers, et Raymond Trencavel son frère concèdent à Bernard évêque de Béziers la faculté d'acquérir toutes choses de la part de leurs vassaux (*ab omnibus feudalibus nostris*) dans tout le diocèse de Béziers. Témoins : Bernard Bofus (*Bofuci*) Pierre Tairac, Guillaume Pierre de Narbonne, Pierre Durant, *Ferrarius*, Raymond, ouvrier de Saint-Nazaire, Raymond, aumônier, Bernard de Caussiniojouls, hebdomadier, Étienne de Sainte-Marie, prêtre, Jean Vidal, Dominique, clercs, Raymond de Pradines, Bernard Calvet, Étienne de Savignac, Ermengaud, chapelain de Poilhes, Pons Guiraud, chapelain de Divizan, Guiraud de Nébian, Vidal, Pierre Guilhem, clerc, Guitard et Pascal, lévites, hebdomadiers. Serment juré séparément par Isar Bernard et Raymond Ledderius, en présence de Bernard *Caput mallei*, Bérenger Armand, Raymond, ouvrier de Saint-Nazaire, Raymond, aumônier, Guillaume, chapelain de Divisan, Pierre Guillaume, clerc, Pascal Raymond de Pradines, Dominique, Étienne de Savignac, Étienne de Sainte-Marie. Acte écrit par Bernard Cota.

168. - *fol. 304*. Mai 1184. Arbitrage rendu par Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, Pierre Raymond de Hautpoul, Pierre Vassal, Guillaume de Savignac et Guillaume de Cazouls, arbitres, entre d'une part, Guillaume de Saint-Paul et Raymond Vassadel, au sujet de leurs biens de Bayssan. Témoins : Guillaume Ermengaud de Fouzilhon, Pons de Boujan, Bérenger de *Salus*, Gausserand de Capestang, Bérenger de Thézan, Guillaume Bernard de Capestang, Bérenger de Moux, Pierre de Vias, Bérenger de Boujan, *Pullus* de Cessenon, Arnaud Bertrand, Bertrand de Mailhac, Bernard, notaire de Roger, vicomte de Béziers, qui a écrit l'acte. Bernard Cota l'a ensuite transcrit à Béziers.

169. - *fol. 308*. Janvier 1193. Sibille, fille d'Arnaud de Maureilhan, vend pour mille sous melgoriens à Gaufred, évêque, et à l'Église de Béziers sa part sur le bourg de Maureilhan. Consentement de Guillaume d'Abeilhan, son mari. Témoins : Estève de Servian, Pierre Raymond de Colombiers, Guillaume Séguier de Béziers, Guillaume Déodat, Déodat de Puissalicon, Pons de Pézenas, Raymond de Pézenas, Guillaume de l'Étang (*de Stagno*) Bermond de Gabian, Jourdain de Servian, Bernard de Servian son frère, Pons Bernard de Servian, Guiraud Mir, Pons, bayle de Gabian, Ugue de Cabrerolles, Guillaume de Boujan, camérier de l'Église de Béziers, Calvet, chantre, Bernard Cota, notaire public qui a écrit l'acte.

170. - *fol. 312*. Juillet 1183. Guillaume Raymond, bourrelier (*sellenius*) donne à Pierre Amiel, sacriste de l'Église de Béziers un droit de quart et de directe sur un rivage avec ses arbres et autres appartenances à Divisan, tenu par Ermengarde Catala et Guillaume Catala son frère. Témoins : Ugue, prêtre, chapelain de Parets, Pons de Montlaur, Bérenger de Thézan, Pons de Thézan son frère, Guillaume d'Autignac, Arnaud de Valmale, Bermond de Florensac, Raymond d'Aspiran et Étienne Bolirius. Acte écrit par Pierre, clerc.

171. - *fol. 316*. 4 août 1194. Bertrand de Saissac, tuteur de Raymond Roger, vicomte de Béziers, promet à Gaufred, évêque de Béziers et à Estève de Servian que, durant le temps de la tutelle qu'il exerce sur le jeune vicomte, il n'introduira dans la ville de Béziers ni hérétiques, ni vaudois, il promet de défendre l'Église et l'évêque de Béziers. Estève de Servian et Gaufred, évêque, promettent conseil et aide au vicomte et à son tuteur. Mais l'évêque excepte de cette promesse tout ce qui pourrait être fait ou exigé contre le comte de Toulouse « *qui fidelitatem teneor observare* ». Témoins : Bernard de Narbonne, archidiacre, Guillaume de Boujan, camérier, Raymond de Ucesia, Raymond de Pradines, Calvet, chantre, Raymond Nègre, Centullius son frère, Arnaud Raymond de Puy, Gaillard de Fanjaux, Guillaume Abalit, Bérenger de Thézan, Bernard Cota, scribe a écrit l'acte.

172. - *fol. 320*. Août 1194. Bertrand de Saissac, tuteur de Raymond Roger, vicomte de Béziers, promet de ne pas attenter aux biens de l'église de Béziers châteaux, villae, honneurs, et autres, mais au contraire, d'assister l'évêque et les clercs. Gaufred, évêque de Béziers fait la même promesse à l'égard du vicomte et de son tuteur, il l'aidera contre tous, excepté contre le comte de Toulouse. Caution de Bérenger de Lignan mêmes témoins que l'acte ci-dessus.

173. - *fol. 322*. 4 août 1194. Roger, vicomte de Béziers, voulant faire hommage au roi d'Aragon, reconnaît devant ledit roi et Gaufred, évêque de Béziers, en présence de Guilhem de Montpellier, et de Bernard Boffat, Raymond Ledderius et Pierre Vayrat, citoyens de Béziers, qu'il n'a aucun droit de tolte, queste ou albergue sur les hommes d'église de Béziers, ni aucun droit de justice excepté les adultères et homicides déjà condamnés par l'évêque et livrés à la juridiction de sa cour, sur les mêmes gens d'église. Témoins : la vicomtesse Adalais, Arnaud Raymond, viguier de Carcassonne, Guillaume Assalit, viguier de Razès, Rigaud de Montréal, Gaufred de Fanjaux, Estève de Servian, Bérenger de Lignan, Salomon de Faugères, Guillaume de Cazouls, Pierre Raymond de Colombiers, Raymond son frère, Pierre Raymond de Corneilhan, Bérenger de Thézan, Ermengaud de Fabresan, Bernard Pons de Monrady, Bernard de Béziers, Pons de Bessan, Bérenger de Cornus.

174. - *fol. 326*. Septembre 1194. Transaction entre, d'une part, Gaufred, évêque de Béziers, et d'autre part, Pierre, abbé de Saint-Jacques de Béziers. Élection d'arbitres : Isarn, archidiacre de Saint-Nazaire, Guillaume, camérier, Guillaume, abbé de Saint-Afrodise, qui s'adjoignent Adémar, abbé de (lacune), Pierre, abbé de Fontcaude, Guillaume de Prunet, sacriste de Saint-Afrodise, Raymond de Bessan et Guillaume Bolland, avocat (*causidicus*). Cette transaction dont le texte est très lacunaire, portait sur de nombreux points de litige. Témoins Guiraud Joga, Maître Pierre de Narbonne, Pierre prieur, Guitard, prêtre, hebdomadier de Saint-Nazaire, Arnaud d'Alzone, Pons de Roquecourbe, clerc de Saint-Paul de Narbonne, Bernard Escora, Saturnin, Guillaume de Parets, Bernard André, Déodat, chapelain d'Erignan, Jean Miron; acte écrit par Bernard, et transcrit par Raoul de Florensac, devant plusieurs témoins.

175. - *fol. 334*. Mai 1195. Gaufred, évêque de Béziers, autorise Pierre Raymond de Corneilhan à construire une forteresse (*forciam*) à la villa de Lieuran, avec fossés (*vallatis*) et murs (*muris*), tours (*turris*), et renforcements de tours (*bisturris*) et autres fortifications (*munitionibus et alus munitionibus*). Ladite forteresse fera l'objet d'un hommage, sera tenue en fief de l'église de Béziers et servira si besoin était à sa défense. L'église de Lieuran sera hors de ces murs (*extra predictasforcias*) et restera sans changement à l'Église de Béziers. Témoins Bernard de Narbonne, archidiacre, Calvet, chantre, Raymond de Usacia, Bernard de Murviel, Bernard Cota, Raymond Nègre, Pascal, Guillaume Séguier de Béziers, Raymond de Thézan, Raymond de Parets, Pierre Raymond de Colombiers, Bernard Pons de Montady, Guillaume Déodat de Puissalicon, Guillaume de Béziers, Bermond d'Abeilhan, Bérenger Arnaud, Pierre Arnaud son frère, Pierre de *Viradalla*, Pierre de Gignac, Bernard Martin, a écrit l'acte dans l'atelier de Bernard Cota qui souscrit.

176. - *fol. 338*. Janvier 1196. Sibinda, mère de Guiraud de Montpeyroux, donne à Bérenger de Lignan les biens qu'elle a hérités de son oncle Guiraud de Montpeyroux et de sa mère Raymonde aux châteaux de Lignan et de Corneilhan pour la somme de deux cents sous melgoriens. Témoins : Étienne de *Caritate* et Guillaume « provincial » des Hospitaliers, Gui-

tard Alain; Guillaume d'Autignac, Pierre Amiel « neveu du lettré » (*nepos gramatici*) et Arnaud d'Alzone, notaire de Béziers.

177. - *fol. 340*. Ss.d. Serment d'un inconnu (ou modèle de serment ?) qui promet à l'évêque de Lodève Guillaume de ne pas favoriser les hérétiques, étrangers, malfaiteurs, de ne point les aider, de ne point faire de dommages aux églises ni aux religieux, de ne point vendre des armes aux Sarazins, de ne point blasphémer ni jouer aux dés le dimanche.

178. - *fol. 342*. 1202. Aigline, fille de Élisiar de Castries et Rostaing de Posquières son mari, mettent en gage pour deux mille cinq cents sous melgoriens à Calvet, préchantre de Saint-Nazaire, Raymond Nègre, sacriste, Bérenger de Caux, chanoine, la moitié indivise de la dîme de Pailhès. Témoins : Pierre, chapelain de Poussan, Guillaume Vidal, prêtre, Bernard Grazalo, diacre, Guillaume Séguier, Matthieu de Béziers, Bertrand Aguillier, Guillaume Raymond, notaire de Montpellier. Acte fait à Poussan.

179. - *fol. 348*. 5 mai 1200. Bernard de Montesquieu, avec le consentement de Guillelme sa femme et Albie leur fille, vend pour mille cent sous melgoriens une rente de vingt setiers de blé, assise sur le terroir de Bassan, et un fief au même terroir tenu par Jourdain de Servian et son frère. Témoins : Guillaume, évêque de Béziers, Guillaume Séguier, Bermond de Gabian, Étienne de Sainte-Marie, aumônier, Pierre Ermengaud, Pierre de Médalle, Étienne Salvaire et Bernard Fabre.
Confirmation de cet acte par Guillelme, femme de Bernard de Montesquieu. Témoins : Bermond de Gabian, Guillaume de *Ollano*, Ermengaud, clerc de Saint-Nazaire, Pierre Laurent, Pierre de Leuc, Guillaume de Narbonne, chanoine de Cassan, Bernard Raymond d'Abeilhan, Étienne Alaman. Acte écrit par Bernard Martin, notaire de Béziers.

Volume 62

180. - *fol. 1*. Octobre 1203. Guillaume, évêque de Béziers, du consentement du chapitre, donne à la Milice du Temple et à son château de Pézenas et à Brémond, commandeur (*preceptori*) les églises de Saint-Pierre de Cazouls et Saint-Véran d'Usclas, avec tous leurs droits, à la réserve des droits épiscopaux. Témoins : Ermengaud, Dominique, clercs de Saint-Nazaire, Raymond d'Affanian, Raymond de Moux, Guillaume, clerc, Guillaume Baron, Guillaume Fabre, Pierre *de Alanis*, Nicolas Déodat, Étienne, clerc, frère Bernard des Brégines (*de Lebrecinis*), Bernard Lupatus, Bernard Martin, notaire de Béziers qui a écrit l'acte.

181. - *fol. 5*. Octobre 1203. Raymond Roger, vicomte de Béziers, du conseil des principaux de sa cour (*procerum curie mee*) Jourdain de Saint-Félix, Bernard Pélapoul, viguier de Béziers, Ermengaud Pelapoul et Samuel, bayle et secrétaire, autorise le chapitre de Saint-Nazaire et Saint-Celse de Béziers à faire fortifier les églises de Sainte-Marie de Troubade, Saint-Étienne de Pailhès, Saint-Martin de Divisan (*hédificare et reficereforcias et munitiones et hedificationes*). Il autorise aussi de fortifier les moulins de Saint-Pierre du Bosc. Témoins : Raymond, évêque d'Agde, Esquieu de Minerve, Calvet, abbé de Saint-Afrodise, Bernard Guillaume de Moux, Arnaud de Guindra, Pons de Cocon, Alquier de Fouzilhon, Ermengaud de Poilhes, Guillaume de Virridario, Pierre de Castelnau, maître Raoul, Bernard Escoa lupos. Acte écrit par Bernard Martin, notaire de Béziers.

182. - *fol. 9*. Mai 1204. Raymond Roger, vicomte de Béziers, atteignant la majorité de dix-huit ans, du conseil de ses barons (*baronum curie mec*) : Pierre Roger de Cabaret, viguier de Carcassonne, Bernard Pélapoul, viguier de Béziers, Amblard Vassal, Guillaume Bernard et Samuel, bayle et secrétaire ; du conseil des bourgeois (*burgensium*) de Béziers ; Aymeric Bofat, Pierre Ermengaud, Étienne *Salvaire*, Pierre de Madalle et Arnaud de Guindra, met en gage pour six mille sous melgoriens au chapitre de Béziers ses droits d'albergue sur l'évêché de Béziers, et l'abbaye de Saint-Afrodise, et à Lignan, ses droits de justice sur les gens d'église et sur les habitants de la villa d'Aspiran. Caution des barons et des bourgeois sus-nommés. Témoins : Pierre de Rieussec, Pierre de Floiran son beau-frère (*cognatus*) Arnaud d'Alzone, Pierre de Floiran, fils de Raymond, Guillaume Dufour, Bernard Fabre, Guillaume Jourdain, Amiel Bertrand, Peirota, Bérenger de Floiran, Raymond de Rieussec, Cadasta, Mathieu, tailleur (*sutor*) Pons de Clairac, Pierre Bofat, Guillaume Got, Pierre Sicard, marchand, Bonet de Prades, Pons de Caux, Bernard Guillaume de Floiran, Pons de Goza, Raymond de Alanis, Pons Raymond, Pons de Bonastre, Bernard Amiel, Raymond de Coursan, Guillaume Pozols, Pierre Prieur, prêtre, Guillaume, prêtre, hebdomadier de Saint-Nazaire, Ugue, clerc, Guillaume du Vergier, Gairaud, Guillaume Garnier, Pierre Beders, Guillaume clerc, Guillaume Baron le jeune, et Bernard Martin, notaire de Béziers, qui a écrit et scellé l'acte.

183. - *fol. 17*. Août 1205. Garsende, fille d'Arnaud de Prades, d'une part et Ermengaud, évêque, et le chapitre de Béziers d'autre part, conviennent d'un arbitrage aux soins de Bernard Calvet, abbé de Saint-Afrodise et Pierre de Rieussec. Le litige portait sur les droits de Garsende au bourg de Maureilhan, qu'elle détenait de la part de ses frères Arnaud de Maureilhan et Bérenger, et qui auraient été dévolus à l'église de Béziers en vertu d'une précédente transaction dont la charte est produite. Garsende, en échange d'une somme de cinq-cent sept sous abandonne ses droits et renonce à ses prétentions. Témoins : Pierre Amiel, sacriste de Saint-Nazaire, Pierre de Floiran fils de Raymond, Pierre Ermengaud, Bernard Fabre, Bernard d'Abeilhan, Pierre de Gignac, Pierre de Caux, et Bernard Martin, notaire de Béziers qui a écrit l'acte dans l'atelier (*operatorio*) de Pons de Ginestas.

184. - *fol. 21*. Novembre 1206. Raymond de Florensac, avec le consentement de Aicia sa femme, vend à Ermengaud, évêque, et à l'église de Béziers sa part, consistant en la troisième partie du bourg de Maureilhan dans les murs de Béziers. La vente est faite pour la somme de deux mille cinq cent sous melgoriens, dont mille quatre cent sous pour libérer les biens donnés d'un gage au bénéfice de Guiraud Got. Témoins : Guillaume de Boujan, préchantre, Engelbert et Raymond Nègre archidiacres, Pierre Amiel, sacriste, Bernard Cota, succenteur, Bérenger de Caux, archidiacre, Bérenger de Boujan, Guillaume de Florensac, Bernard de Prunet, Ermengaud prieur de Rouen, Guiraud, prieur de Villeneuve, Guillaume, clerc, Sicard Escudier, et Bernard Martin, notaire de Béziers qui a écrit le présent acte.

185. - *fol. 25*. 18 mai 1208. Guillaume Séguier de Béziers vend pour quarante sous melgoriens à Ermengaud, évêque de Béziers, un honneur au terroir de Divisan, tenu de lui par Pierre Ermengaud et les enfants de Guillaume Ermengaud et sa femme, et les enfants de Pierre Séguier. Témoins : Bernard, abbé de Saint-Afrodise, Pierre Amiel, sacriste de Saint-Nazaire, Raymond de *Ucesia*, camérier, Bernard Cota, succenteur, Bérenger de Caux, Étienne Salvaire, Déodat de Pouzolles, Arnaud d'Aureilhac, Bernard de Prunet, chanoine de Cassan, et Pons de Ginestas qui a écrit l'acte dans l'atelier de Bernard Martin, notaire, qui souscrit aussi.

186. - *fol. 29*. 5 juillet 1209. Hommage rendu à Réginald, évêque de Béziers, par Pons de Bessan, fils de Pons et de Richende sa femme, pour un manse où il demeure au château de Bessan, plus le manse de Guillaume de Bastide et autres à Bessan. Acte fait au-delà du pont de Béziers dans l'église Saint-Julien en présence d'Engelbert et Raymond Nègre, archidiacres, Bérenger de Caux, chanoine, Raymond Dufour, Pierre Petrusiac, chapelain de Saint-Julien, Arnaud Raymond de Toulouse, Étienne Fabre, Guillaume *Esturerii* et Raymond d'Affanian, notaire qui écrit l'acte.

187. - *fol. 33*. 20 juillet 1210. Simon de Montfort, vicomte de Béziers et Carcassonne, donne à Dieu et à l'église Saint-Nazaire et Saint-Celse et à Raymond, évêque de Béziers le Castnelnau dans la paroisse Saint-Étienne de Vendres, et aux terroirs de Saint-Bausile et Saint-Martial. Ce château a appartenu à Aicia, fille de Guillaume de Castelnau, et après elle à Bernard de Rieussec qui ont été convaincus d'hérésie et leurs biens mis sous la main du roi. Ils ont été ensuite réconciliés, mais le Castelnau de Vendres est advenu aux mains de Simon de Montfort, qui le cède à l'église de Béziers. Témoins : Arnaud, abbé de Cîteaux, Robert, cellerier de Cîteaux, Guillaume, archidiacre de Paris, Bernard, abbé de Saint-Afrodise, Robert de Mauvoisin, Pierre d'Aragon (*Petrus Aragonensis*) Imbert de Cabrières, Gautier, notaire de Cîteaux et Raymond d'Affanian, notaire de Béziers.

188. - *fol. 37*. Février 1211. Raymond Bérenger de Murviel restitue à Réginald, évêque de Béziers, les dîmes qu'il détenait injustement sur l'église et paroisse de Corneilhan. Témoins Bernard abbé de... (lacune) Pons d'Olargues, Frotard son fils, Guillaume, chapelain de Corneilhan, Raymond Dufour, Pons *Errogadi*, Raymond Nonencal, Bernard Martin, notaire de Béziers.

189. - *fol. 38 v*. Mars 1211. Guillaume de Pézenas restitue à l'église de Béziers les dîmes de Portiragnes. Autre témoin, Aymeric *de Insula*.

190. - *fol. 39*. Mars 1211, Guillaume Pons d'Abeilhan restitue dîmes de Saint-Saturnin de Pouzac.

191. - *fol. 39 v*. Mars 1211. Guillaume de Vintrou et Raymond de Saint-Nazaire restituent les dîmes détenues injustement sur les églises de Saint-Nazaire de Ladarès (*de Leredes*), de Coujan (*Coiano*) et de Deissan (*Deissano*).

192. - *fol. 40*. Mars 1211. Aygline et Bernarde, filles de Bernard de Roquebrun, restituent les dîmes injustement détenues au préjudice des églises de Roquebrun et de Vieussan.

193. - *fol. 43*. Avril 1211. Restitution par Guillaume de Thézan des dîmes détenues injustement au préjudice des églises de Thézan et Aspiran.

194. - *fol. 44*. Avril 1211. Guillaume de Rocosels restitue les dîmes usurpées au préjudice de l'église de Puissalicon.

195. - *fol. 48*. 21 avril 1211. Raterius de Puimisson restitue à l'Église de Béziers les dîmes détenues injustement au préjudice de l'église de Puimisson.

196. - *fol. 49*. mai 1211. Bérenger Guiraud restitue les dîmes injustement détenues à Carlencas.

197. - *fol. 51*. 4 juin 1211. Rixende, femme de Moine de Montblanc, restitue les dîmes injustement détenues au préjudice de l'église de Montblanc. Témoins : Estève de Servian, Bernard de Minerve, Pierre Auger de Montblanc.

198. - *fol. 52v*. 4 juin 1211. Lombarde, femme de Bernard Sicard, restituent les dîmes de *Pis*.

199. - *fol. 55*. Pons Pierre de Ganges, restitue à l'Église de Béziers les dîmes injustement détenues sur les églises de Popian et de Saint-Bausile. Juillet 1211.

200. - *fol. 57*. Juillet 1211. Guillemette, femme de Bernard de Montesquieu, restitue toutes des dîmes usurpées ou détenues injustement dans tout l'évêché de Béziers.

201. - *fol. 59*. juillet 1211. Adalais et Bermond de Gabian restituent à l'Église de Béziers les dîmes détenues injustement à Neffiès (*Nefiano*).

202. - *fol. 61*. Juillet 1211. Auger de Mourèze, restitue les dîmes détenues à Pézenas et à Ambairan.

203. - *fol. 63*. Mars 1212. Guillaume de Lodève cède et donne à Rixende, veuve de Raymond Blanc, les revenus qu'elle a perçus sur un gage portant sur des biens à Saint-Pierre d'Erignan (*de Iragnano*). Témoins : Martin, aumônier, Pierre *Pentoris*, Bernard de Sérignan, Bernard du Pin (*de pinu*), Déodat Sedel de Magalas, Guillaume Seguin, Pierre Bernard, notaire qui a reçu l'acte dans le bâtiment (*stari*) de Pierre Carrugiers de *Duobus Incaussis*.

204. - *fol. 67*. 1er janvier 1213. Bernard de Béziers renonce en faveur de l'évêque et de l'Église de Béziers à tous ses droits sur le cheval (*palafredo*) et tout ce qui concerne la monture (*équitaturas*), les ornements (*capa, vel indumento vel ornatu*) de l'évêque de Béziers lors de sa première entrée dans la ville (*primum post consecrationem intrantis palatium episcopale*). Témoins : Engelbert, archidiacre, Gérard, abbé de Caunes, Guiraud Jourdain, Raymond de Usecia, Pons, aumônier, Bertrand de Saint-Gilles, chanoine de Maguelone, Étienne Siscfred, chanoine de Saint-Afrodise, Guillaume Prat, Pierre de Villeneuve, Bérenger de Boujan, Guiraud Adémar, Pierre de Thézan, Bernard de Montesquieu, Bérenger du Pont, Raymond de l'Estang (*de stagno*). Raoul de Florensac, à la place de Bernard Martin, notaire de Béziers a écrit la charte, souscrite également par ledit Bernard Martin.

205. - *fol. 69*. 30 octobre 1213. Transaction entre Bernard, évêque de Béziers, et le chapitre d'une part ; d'autre part Arnaud, abbé de Cîteaux sur la possession d'un champ ayant appartenu à Pons de Corneilhan, et une île sur l'Orb qui appartint Guillaume Séguier, et sur un droit de leude perçu par Pons de Corneilhan. L'évêque soutenait que ces biens étaient tenus en fief de l'Église de Béziers. L'abbé de Cîteaux répondait qur ces terres avaient été mises en possession de Simon de Montfort. Élection d'arbitres : Raymond Nègre, archidiacre et Pons Amiel, sacriste de Saint-Nazaire. Il est arrêté que les biens contestés seront jouis pendant cinq ans par l'ordre de Cîteaux, après ce délai, ils seront dévolus à l'Église de Béziers. Approbation des parties, témoins Guiraud Jourdain, Bernard Coste, succenteur, Bernard de *Carmaraja*, chanoine de Béziers, N. prieur de Fontfroide, Guillaume, prieur de Cassan, Raymond de Villeneuve, chanoine de Saint-Nazaire, frère Richard et frère Hugue, moines de Cîteaux.

206. - *fol. 73*. Février 1214. Simon de Montfort donne à Pierre Amiel, sacriste de Saint-Nazaire et Saint-Celse une chaussée de moulin (*claperium molendinorum*) qui avait appartenu à Bermond de Rieutort, sur l'Orb à Banols, et ses droits sur un moulin bladier au Rec, possédé par Étienne de Portal et Pons Aimeric, citoyens de Béziers. Ces biens lui sont parvenus « *per escaducham* ». Témoins : Bérenger *Peirerou* de Rico, Jean Provençal (*Provinciali*), Raymond de Solier, Bernard Raoul.

207. - *fol. 75*. 13 septembre 1216. Le pape Honorius III renouvelle ses privilèges à l'évêque de Béziers, il confirme quelques possessions : le Château-neuf et le village de Laure (*Castrum novum et villare de Laurano*), la borie de Cassilac (*boarium de Cassiliaco*) le moulin de Carlet, l'honneur de la villa de Parets (*Pares*), plus le droit d'acquérir des fiefs (*de feodis*) obtenu du vicomte Romain (*sic*) de Béziers.

208. - *fol. 77*. 17 novembre 1216. Le pape Honorius III confirme les possessions de l'Église de Béziers : les abbayes de Saint-Afrodise et Saint-Jacques, l'église Saint-Saturnin, le monastère de Saint-Pierre de Joncels, le monastère de Saint-Saturnin, le monastère de Saint-Pierre de Joncels, le monastère de Saint-Martin de Villemagne, Sainte-Marie de *Cogatio*, S. Cyrice, Sainte-Marie de Frangouille, de Fraisse, de *Carsano*, de Rouvignac, d'Avène de *Clementiano*, de Dio, Sainte-Marie de Bouloc, de Rhèdes, de Capimont, de Faugères, de Grézan (*Geradano*) de Coujan (*Corano*) d'Alignan, de Cabrials, de Mus (*Muris*) Montblanc, *Camprinuano*, de Pailhès, Saint-Christophe de Margon, de Magalas, de Tourbes, et de *Birada*. Les châteaux de Gabian, et de Lignan,

de Vailhan, Bayssan (*Beciano*) de Cazouls, de Servian, les forteresses (*munitiones*) de SaintBausile d'Esclatian, la villa de Badones, d'Amilhac, de Pailhès, des Pins (*pinibus*) d'Aspiran avec l'église Saint-Romain, Erignan, avec ses dîmes, la villa de Carlencas (*Carnencas*) et le terroir de *Podès*. Plus tous les droits urbains et ruraux y attachés. Souscription de dix-sept cardinaux de l'Église romaine. Donné au Latran.

209. - *fol. 81*. 27 juillet 1217. Guillaume de Vailhan rend hommage à Bérenger de Caux pour le château de Vailhan qu'il tient du seigneur de Caux pendant huit mois de l'année. Témoins : Salomon de Faugères, Bérenger de Mourèze, Rigaud Saysset, Auger Matfred, Raymond de Vailhan, Bernard Séguin, Raymond de *Poudris* (?), Pons de Magalas, Bernard de Ventajou, recteur de l'église de Vailhan, Arnaud du Bose, Pierre de *Truano*, Pierre Rognosi, Ermengaud Cabrioli, Pons Jean, Bernard Ermengaud, Guillaume Matfred.

210. - *fol. 83*. Mai 1218. Bernard, évêque de Béziers, inféode à Raymond Roger deux casals qui avaient appartenu à son père Roger Cambitoris et étaient revenus à l'évêque « *per escaducham* ». Ces casals étaient engagés l'un à Bonet *Bladerius*, l'autre â Guiraud Got. L'évêque reçoit pour acapte soixante sous melgoriens, on précise que ces casals confrontent la rue de Sainte-Madeleine. Témoins : Bertrand de Servian, clerc de Saint-Nazaire, Guillaume *Tinctor*, Raymond de Prades, Guillaume de *Albio*, Hugues de Malaville, Bernard Martin, notaire de Béziers.

211. - *fol. 85*. Septembre 1228. Amaury de Montfort confirme à Pierre Amiel, archidiacre de Narbonne et camérier de Béziers, la donation que Simon son père lui avait faite des maisons qui appartinrent à Guillaume de Lespignan et Raymond son frère, sises en ville de Béziers.

212. - *fol. 87*. 25 décembre 1228. Lettres de Romain, cardinal de Saint-Ange et légat pontifical, disant, contre l'évêque de Béziers, que les biens confisqués pour cause d'hérésie devaient demeurer aux mains du roi, sauf le droit ecclésiastique.

213. - *fol. 89*. 23 avril 1230 Grégoire IX confirme à l'évêque de Béziers la possession de l'église de Gabian.

214. - *fol. 91*. 2 octobre 1230. Bérengère, femme de Bernard Raymond de Capendu, donne à Pons de Vias (*Aviacio*) son fils, ses biens du château de Cazouls et ce que son mari lui a donné par testament au lieu de Milhau et d'Estruciac et au château de Puisserguier, sauf qu'elle gardera en viager l'étang de Caillau. Bérengère reçoit, comme prévu au testament de son mari, la somme de sept mille sous melgoriens. Pons de Vias laisse à sa femme l'usufruit de tous ces biens et deux mille sous par elle dûs à ses frères. Témoins : Pons Carbonel, sacriste de Saint-Nazaire de Béziers, Bernard, chanoine, Matfred Ermengaud, clerc, Guillaume Catala, chanoine de Saint-Afrodise, Guillaume de Lignan, Ramond de Prades, Raymond de Groissan, notaire de Béziers.

215. - *fol. 95*. 2 octobre 1230. Pons de Vias (*Aviacio*) met en gage à Bernard, évêque de Béziers, pour huit mille sous melgoriens, dont sept mille sont remis à sa mère, comme prévu à l'acte précédent, selon des dispositions testamentaires de son père, son château de Cazouls. Mêmes témoins que l'acte précédent (N. 214).

216 - *fol. 99*. 12 décembre 1230. Pons de Vias vend pour la somme de vingt mille sous melgoriens - dont sept mille à verser à sa mère, et cinq mille pour la dot de Cécile sa sœur et autres sommes destinées à solder des dettes - à Bernard, évêque de Béziers, tous ses biens du château et terroir de Cazouls, Maureilhan, Adeilhan, Thézanel, le Pouget, Mallian, Courts, *Pulvianum*, Saint-Martin du Puech, Callau, Campagnoles, Villeneuve-la-Réqui, Ramejean, plus ce qu'il possède dans la ville de Narbonne. Cécile doit épouser Pierre de Puissalicon.

Témoins : Enjalbert, archidiacre, Pons Carbonel, sacriste, Guillaume de Saint-Geniès, succenteur, Bernard de *Cama rasa*, chanoine, Raynulfe du Lac, Raymond du Mas, Guillaume de Villespassans, Pierre Vézian, Guillaume de Lignan, Guiraud Crouzet.

217 - *fol. 105*. 1230. Procédure entre Bernard, évêque de Béziers, d'une part et Adam de Miliac, vice régent du roi pour son domaine. L'évêque réclamait le château de Servian, plus un cens à Badones, plus le tiers d'un setier de blé de cens sur le marché de Béziers. Il prétendait encore qu'on ne pouvait faire aucune aumône dans Béziers sans son avis. Le régent du domaine du roi prétendait contre l'évêque à la possession du Castelnau de Vendres, du château de Cazouls, et de ce qui avait appartenu à Hugues de Paulin à Aspiran et à Parets. Plus une albergue au château de Lignan, à Aspiran et à l'abbaye de Saint-Jacques. Arbitrage par P. archevêque de Narbonne et C. évêque de Carcassonne, désignés par Romain, cardinal de Saint-Ange et légat pontifical. Il est arrêté que l'évêque cessera de réclamer le château de Servian et autres châteaux qui sont en commise pour cause d'hérésie, sauf le château de Cazouls. Il remettra les autres au comte Amaury de Montfort, sauf le Castelnau de Vendres. L'évêque jouira sans constestation de toutes les possessions dont il jouissait avant la Croisade d'après titres ou témoignages. Les donations faites par Simon de Montfort et les « *francigene* » aux églises de Béziers sont confirmées. Tout ce qui fut placé sous la main du roi y demeurera. Il est procédé à une délimitation des juridictions respectives du roi et de l'évêque dans la ville de Béziers. Témoins : Guillaume de Saint-Geniès, succenteur, Raymond *Salvaire*, archidiacre de Lunas, Bernard de *Cistercio*, chanoine, Bernard, abbé de Saint-Afrodise, Pierre d'Affanian, Pierre de Magalas, sacriste, Pierre Senglar, Aymeric Boffat, Jean de Boujan, Guiraud Crouzet, Guillaume de Lignan, Deodat Durand, Pierre de Castries, Jean Textor, *Adillulfus* de Magalas, Bernard de Nissan, Raymond de La Livinière.

218 - *fol. 114*. 29 juillet 1232. Bernard, évêque de Béziers, du consentement des chanoines, donne à Aymeric de Nantuel, commandeur du Temple de Pézenas, Pierre Ferrier, sous- commandeur, et Pierre de Puissalicon, frère, l'église de Saint-André de Séténières, Saint-Alban du Pouget, Saint-Clément d'Aigues Vives, et leurs dépendances et droits. Témoins : Guillaume de Fouzilhon, chanoine de Cassan, Pons de *Joco*, hebdomadier de Saint-Nazaire, Guillaume de Villespassans, Pierre Vezian, Jean de Boujan, Arnaud de Vintrou, Raymond *Beviagues* de Gabian, Pierre Laur, prieur de Saint- Georges d'Aspiran, Maître Jean, chapelain de Maureilhan, Guiraud de Crouzet, Auger d'Affanian.

219 - *fol. 118*. 1234, Vidimus par l'évêque de Maguelone de la donation faite le l8 des calendes de février (15 janvier) 1223 du château de Cazouls. Amaury de Montfort, pour l'âme de Simon, son père, et de Guy, son frère, donne à Bernard, évêque de Béziers, le château de Cazouls qu'il tenait dudit évêque. Acte souscrit à Carcassonne, en présence dudit évêque de Maguelone.

220 - *fol. 120*. 22 décembre 1235. Guillaume Jourdain de Servian vend pour trente sous melgoriens à Bernard, évêque de Béziers, représenté par Bérenger Gambe, son bayle, une pièce de terre en herme à Gabian, indivise avec ledit évêque. Témoins Raymond Bonhomme, Jean *Colator*, Bernard Mathieu, Pierre Bremond de Gabian, Pierre Dorta, notaire de Gabian.

221 - *fol. 122*. 23 février 1236. Transaction entre Bernard, évêque de Béziers, et Bérenger du Puisserguier sur les limites du bourg de Saint-Madeleine, le *Cap-noù* (*Campi novi*) et Tournemira (*Tornamira, alias Forna mira*) et sur le bourg au-delà de la portète de Sainte-Madeleine et jusqu'au ruisseau de Bagnols. Arbitres : G. abbé de Saint-Afrodise, et G. Capus, jurisconsulte. On conteste la possession de biens qui avaient appartenu à Usalguier et à Imbert de Conas. Il est arrêté que Bérenger de Puisserguier cédera ces biens à l'évêque, qui lui versera, en échange, une indemnité de mille cinq-cent sous melgoriens. Témoins : Pierre de Minerve,

Pierre de Magalas, préchantre de Saint-Afrodise, Raymond Guillaume, sacriste, Étienne Jacques, chanoine, Guiraud Crouzet, Guillaume de Villespassans, Guiraud de Neiran.

222 - *fol. 126*. 3 janvier 1238. Botas, fille de feu Pierre Raymond de Maureilhan, rend hommage à Bernard, évêque de Béziers, pour un manse au bourg de Salvetat, et diverses possessions au bourg de Maureilhan, plus la leude de Béziers sur le Libron et sur l'Orb. Témoins : Jean du Mas, Raymond de Gignac, Bernard Arnaud, Guillaume de Villespassans, Guiraud Crouset, frère Raymond de Rodomouls, Bernard du Cros, chapelain de Boussagues, Pierre Guiraud, Bayle de Lignan, Raymond Escot, notaire.

223 - *fol. 130*. 23 mai 1241. Transaction entre Bernard, évêque de Béziers, d'une part ; et Pierre, abbé de Villemagne. L'évêque demandait les dîmes perçues par Raymond de Sénégra à Saint-Nazaire de Lodozan, et Pierre et Guillaume de Roquefixe à Pézènes. Plus la dîme de Parets et celle que percevait Bernard de Cabrerolles sur la paroisse de Rhèdes. L'évêque demandait encore l'église de Saint-Geniès avec ses dîmes, que ledit Raymond de Sénégra prétendait dans cette paroisse. Plus les dîmes de Bédarieux (*Bederius*), de *Monitio*, de Pézènes, de Canalibus, de Caunas, de Rhèdes, et autres églises que l'abbé de Villemagne possédait dans le diocèse de Béziers. Plus la dîme d'Esclatian restituée à l'abbaye par les laïques qui l'avaient usurpée. L'abbé de Villemagne répondait qu'il avait pacifiquement joui des droits de ces églises depuis un temps immémorial. Il reprochait à l'évêque d'avoir abusivement acquis à Pierre Raymond de Corneilhan les biens que ce dernier tenait de l'abbaye à Lieuran. Élection d'arbitres : Raymond, sacriste, Bernard, succenteur de Béziers, et Pierre, sacriste de Villemagne. Il est arrêté que l'évêque de Béziers jouira d'Esclatian, Vendres, l'église Saint-Etienne de Pézènes. L'abbé et le monastère de Villemagne percevront les droits jusque là acquis à l'évêque à Bédarieux, Rhèdes, Saint-Nazaire de Lodozan, Masargues, Alignan et Saint-Geniès de Grézan. Approbation par l'évêque et l'abbé. Témoins : Bérenger de Narbonne, Charles de Narbonne, chanoines de Narbonne, Jean de Boujan, Ermengaud du Puy, Bernard d'Alzone, Pierre Ravan, Bernard Gibert, chapelain de Colombières, Jean du Mas, chapelain de Grézan.

224 - *fol. 138*. 13 juillet 1248. Guillaume Jourdain de Servian vend à Raymond, évêque de Béziers et Jean de Pouzolles son bayle, un fief tenu de l'évêque, consistant en une redevance de trois livres de cire par an, due par Bernard Vaquier et Guillaume Fabre pour usage de leurs maisons près du mur du château de Gabian, et divers droits d'usage, tasque et autres à Gabian ; cette vente est conclue pour la somme de six livres melgoriennes.

225 - *fol. 142*. 25 février 1249. Compromis passé entre d'une part l'évêque de Béziers, Raymond, et les hommes d'Aspiran et Pailhès ; et d'autre part Raymond Béranger, viguier de Guy de Lévis, maréchal de Mirepoix, seigneur de Thézan et les habitants de Thézan. Élection d'arbitres : Bernard Dorna, archidiacre de Béziers, et Jean de Boujan « *militem et jurisperitus* », qui s'adjoignent un troisième arbitre : Guillaume de Piano, sénéchal de Carcassonne et Béziers. Le texte porte sur des sévices exercés par les habitants de Pailhès contre ceux de Thézan et leurs réparations. Cautions de l'évêque et des habitants de Pailhés : Raymond de Rieussec et Guillaume Aynard, habitants de Béziers. Cautions des hommes de Thézan et du maréchal de Mirepoix : Guillaume de Villeneuve et Peytavin de Puimisson.

228 - *fol. 158*. 16 novembre 1249. Bota, dame de Maureilhan, fille de Pierre Raymond de Maureilhan, vend à l'évêque de Béziers ce qu'elle tient en fief de l'Église de Béziers dans le bourg de Maureilhan à Béziers, pour la somme de deux mille sous melgoriens.

229 - *fol. 162*. 6 décembre 1250. Rostagnet (Rostagnetus) de Béziers, fils de Guillaume Arnaud de Béziers, rend hommage à Raymond, évêque de Béziers, de ce qu'il tient en fief de lui depuis la synagogue et jusqu'à l'Orb et au ruisseau de Bagnols.

230 - *fol. 165.* 11 novembre 1250. Sentence arbitrale rendue entre Raymond, évêque de Béziers, et Étienne de Colias, curateur de *Rostagnetus* de Béziers, sur l'étendue des censives et du bourg de la Madeleine de ladite ville. Verbal de la délimitation de ce bourg.

231 - *fol. 191*. 1251. Sentence arbitrale entre d'une part Jean de Laplante, bayle de Caux ; et Bertrand de Lautrec, bayle pour l'évêque de Béziers au château de Gabian, d'autre part. Il est arrêté que l'évêque ou ceux qui tiennent de lui des terres au terroir de Proulian ne payeront point le ban ni l'arrière-ban au roi en raison de ces terres.

232 - *fol. 195*. 2 janvier 1252. Transaction entre Raymond, évêque de Béziers, d'une part ; et Guillaume de Piano, sénéchal de Carcassonne et Béziers, d'autre part. Il s'agit de réparation d'excès et de sévices commis par les habitants de Gabian contre ceux de Cazilhac. Arbitres : G. de Mandagout, prévôt de Lézignan, et Pons Pierre, chanoine de Cassan.

233 - *fol. 199*. 10 janvier 1255. Guillaume de Castries rend hommage à Raymond, évêque de Béziers, pour les biens qu'il tient à fief de lui au lieu-dit l'Isle (de Insula) entre l'Orb et le Libron.

234 - *fol. 201*. 2 août 1255. Raymond Ermengaud rend hommage à l'évêque de Béziers pour tout ce que lui-même ou son père Pierre Ermengaud tiennent de l'évêque au terroir de Tivilano, que son père et Pons Séguier ont acheté à Mathilde, Bermond et Guiraude, du consentement de Guillaume Séguier de Béziers.

235 - *fol. 205*. 10 mai 1262 (mercredi avant les rogations). Acte de réception par Pons de Saint-Just, évêque de Béziers, des lettres du roi à lui notifiées par Henri de *Virziliaco* et Nicolas de Cathalan et Pierre de Voisins. En exécution de ces lettres, il dépose devant les officiers royaux susdits que la moitié du château de Cazouls lui appartient par acquisition, l'autre moitié qui appartenait à Adalais Cazouls lui fut confisquée pour fait d'hérésie et faydiment. Cette moitié a été injustement mise sous séquestre au préjudice de l'évêque. Il en demande restitution et versement des revenus dont il a été privé pendant ce temps. (texte incomplet).

Cet acte est suivi *(fol. 207 v.)* de la donation du château de Cazouls à l'évêque de Béziers par Amaury de Montfort, le 18 des calendes de 1223.

236 - *fol. 209*. 1230. Procédure entre l'évêque de Béziers et Adam de Miliac, gérant du domaine royal, pour le château de Servian, la villa de Badones, le château de Cazouls, et les biens qui avaient appartenu à Hugues de Paulin à Aspiran et à Parets. Texte identique - à quelques variantes près - au n° 217 ci-dessus fol. 105.

237 - *fol. 217*. 14 septembre 1231. Ordonnance de Guy de Lévis sur le fait du procès entre Bernard de Capendu et Guillaume Soriguier, à la suite de la mort de Bernard Raymond de Capendu, qui avait été d'abord porté à la cour de l'évêque de Béziers.

238 - *fol. 218*. mai 1226. Adalais de Cazouls, fille de feu Guillaume de Cazouls, Bérengère, femme de feu Bernard Raymond de Capendu, et Cécile et Pons de Vias, enfants de Bernard Raymond de Capendu, rendent hommage pour le château de Cazouls à l'évêque de Béziers.

239 - *fol. 220*. 13 mars 1239. Adalais de Cazouls rend hommage à Bernard, évêque de Béziers, pour le château de Cazouls et la troisième partie des villages du Pouget et d'Adeilhan.

240 - *fol. 221 v*. s.d. Inventaire des biens, droits et juridictions épiscopales qui auraient été usurpées par les gens du roi.

241 - *fol. 228*. 26 novembre 1266. Sentence arbitrale rendue entre, d'une part, Pons, évêque de Béziers, et Raymond, archidiacre ; et d'autre part, Guillaume, abbé de Saint-Guilhem le Désert, et Pons Jourdain, prieur de Murviel, au diocèse de Béziers. Élection d'arbitres : R. de Boussagues, prévot de Maguelone, B. de Fisco, précenteur de Béziers. L'abbé de Saint-Guilhem prétendait posséder l'église et une partie des dîmes de Murviel, tenues par Gilles d'Arcis, l'évêque de Béziers l'en aurait spolié. L'évêque faisait observer que cette église était à la collation de l'évêché de Béziers. Il est arrêté que l'évêque de Béziers jouira sans empêchement de la partie des dîmes qu'il avait accoutumé de prendre ; que l'église de Murviel, ses chapelles, ses biens appartiendront à l'abbé de Saint-Guilhem, qui devra présenter à l'évêque un clerc idoine pour la desservir, qui sera agréé par l'évêque. Approbation des deux parties.

242 - *fol. 238*. 30 décembre 1266 (3 calendes de 1267). Bulle du pape Clément IV autorisant l'évêque de Béziers à prendre sous sa main les églises de Saint-Baudile de Popianel (*de Popianello*) et de Tibéret, et les unir à la mense épiscopale.

243 - *fol. 240*. 11 février 1270. Transaction entre d'une part l'évêque de Béziers et d'autre part l'abbé d'Aniane. L'abbé prétendait aux dîmes de Sauvian, Villeneuve, Abeilhan, *Cedignanum, Salenes, Prisanum, Aspiranum, Signacum, Carcaresium*. L'archevêque de Narbonne est choisi pour arbitre. Il est arrêté que l'abbé d'Aniane devra instituer et présenter à l'évêque des clercs idoines pour exercer les fonctions de chapelains, et qui recevront leurs pouvoirs de l'évêque de Béziers. L'évêque percevra dans ces églises le tiers ou le quart de la dîme selon le cas, plus cinq muids de blé et cinq muids d'orge. Approbation par les parties.

244 - *fol. 246 v*. 1er mai 1271. Sentence d'excommunication fulminée par l'évêque de Béziers contre tous ceux qui envahissent le temporel de l'évêché de Béziers, et sur ceux qui entravaient l'exercice de sa juridiction temporelle.

Même jour, appel au pape contre cette sentence par Alexandre, sous-viguier de Béziers, au nom du sénéchal de Carcassonne Guillaume de Cohardon.

245 - *fol. 255*. 3 novembre 1286. Donation faite par le sacriste de Saint-Nazaire et Saint-Celse en faveur du nouvel hôpital du Bout-du-Pont, fondé par Pons de Saint-Just, évêque de Béziers, pour la dotation dudit hôpital.

246 - *fol. 259*. 25 juin 1297. L'archiprêtre de Cabrières procède à la division et bodulation des terroirs des paroisses et décimaires des églises de Saint-Baudile et Saint-Martin de Carcarès, en raison des différents entre l'évêque de Béziers et le prieur dudit Saint-Martin.

247. - *fol. 263*. 4 octobre 1297 (vendredi après la Saint-Denis). Lettres patentes de Philippe, roi de France, disant que, nonobstant les impositions faites à cause de l'invasion du Royaume sur les habitants de Gabian, Lieuran, Cazilhac, Vailhan, et autres lieux, il ne sera point porté atteinte aux privilèges de l'évêque de Béziers en ces lieux, ni aux privilèges, franchises et libertés des habitants desdits châteaux.

248. - *fol. 265*. 13 septembre 1298. Lettres patentes de Philippe le Bel à l'évêque de Béziers, portant autorisation de prendre pour agrandir l'église sur un cimetière traversé par une rue publique. 17 mai 1300, exécution de cette lettre et cession effective du terrain.

249. - *fol. 270*. Avril 1300. Déodat de Boussagues rend hommage à Richard, évêque de Béziers, pour des cens tenus de l'évêque et perçus à Saint-André de *Vascleriis* et Saint-Jean de Prades.

250. - *fol. 274*. Août-septembre 1300. Transaction entre Pons de Saint-Just, évêque de Béziers, d'une part et Simon Brisetète, sénéchal de Carcassonne et Béziers au sujet de la juridiction de la cour de l'évêque et de celle du roi. Lettre patente du Roi approuvant la transaction.

251. - *fol. 290*. 12 août 1306 (vendredi après la Saint-Laurent). Salomon de Faugères rend hommage à l'évêque de Béziers pour les fiefs tenus de lui à Carlencas et ses dépendances.

252. - *fol. 292*. 1364 (?). Bérenger de Montpezat rend hommage à Alfonse Rouch, sénéchal de Carcassonne, pour une rente féodale d'une quarte de blé perçue sur chaque coupe de blé vendue au marché de Béziers. Plus pour des biens au bourg de Nissan à Béziers et au bourg dit de Pierre Roger. Ces biens ont appartenu à son oncle Bérenger de Puisserguier, qui les lui a laissés par testament, ils doivent en outre une albergue pour huit hommes.

253. - *fol. 300*. 13 septembre 1326. Bulle du pape Jean XXII par laquelle il unit l'église de Caux (*de Cauceribus*) à la mense épiscopale de Béziers.

254. - *fol. 302*. 15 juillet 1329. Lettre patente du roi, ordonnant à tous les prélats du royaume de prêter serment d'hommage et fidélité. 2 novembre 1329. L'évêque de Béziers fait réponse qu'il ne doit pas l'hommage au roi, n'est point tenu à fournir ce serment, et proteste de sa fidélité au roi et à la maison royale.

255. - *fol. 310*. 9 décembre 1330. Salomon de Faugères et Paul de Clermont, fils d'autre Paul de Clermont, conseigneurs du Château de Malevieille, rendent hommage à l'évêque de Béziers pour la leude et le péage de Malevieille, sauf le droit qu'ils ont de ne prêter serment que dans l'étendue de la juridiction de leur château.

256. - *fol. 314*. 4 mars 1345. Acte de confirmation royale des privilèges et exemptions en faveur des Hospitaliers de Perpignan.

257. - *fol. 316*. 20 janvier 1350. Main-levée du temporel de l'évêché de Béziers qui avait été indûment mis sous la main du roi à la mort de l'évêque Guillaume de Landorre, et qui est libéré à cause de l'élection d'Hugues I de la Jugie.

258. - *fol. 326*. 4 août 1367. Hugues I de la Jugie, évêque de Béziers, par la main de son vicaire général, permet aux juifs de Béziers d'avoir une synagogue ou un temple, pour y chanter leurs offices, avec luminaire et en revêtant des surplis, ainsi qu'un cimetière pour enterrer les morts. Les juifs font en échange une offrande de vingt-quatre livres tournoises.

259. - *fol. 342*. 1er avril 1366. Intimation au juge de Gignac d'une lettre de l'évêque de Béziers Hugues, contenant ordonnance rendue par Jean, cardinal de Saint-Marc. Il est fait commandement au juge et viguier de Gignac qu'ils ordonneront en leur tribunal que le corps d'un clerc qu'ils avaient fait prendre fût descendu des fourches patibulaires. Ou que, si le corps n'y était plus, ils y feraient suspendre un sac plein de paille ; et, l'ayant détaché de la potence, ils le feraient porter solennellement par quatre sergents, couvert d'un drap mortuaire valant au moins dix livres ; et qu'en présence d'un notaire, lesdits juge et viguier l'accompagneraient la torche en mains ; et assisteraient à la messe et à l'enterrement, en présence de l'official de l'évêché de Béziers.

260. - *fol. 348*. 18 octobre 1367. Charles V, roi de France, donne quarante livres de revenu assises sur la communauté de Saint-Pons de Mauchiens, plus cent soixante-deux setiers de blé, une saumée de vin et autres biens non détaillés, que Sa Majesté a acquis à Raymond Issalguier, chevalier, donation destinée à contribuer à la dotation de la chapelle que le roi a fondé en l'honneur de Saint-Louis, roi de France dans l'église collégiale de Saint-Benoît que le pape Urbain V, natif de la Sénéchaussée de Beaucaire, faisait bâtir à Montpellier.

261. - *fol. 352*. 21 avril 1369. Vidimus d'un acte du 1er mai 1213, par lequel Simon de Montfort, vicomte de Béziers, reconnaît devoir cent marcs d'argent à l'évêque de Béziers. Pour éteindre cette dette, il donne à l'évêque en alleu les

biens que possédait jadis Hugues de Paulin à Aspiran et à Parets. Hugues de Paulin et les siens ont été convaincus d'hérésie et leurs biens confisqués. Témoins : Raymond, abbé de Villemagne, Enjalbert, archidiacre, Raymond Nègre, archidiacre, Pierre Amiel, sacriste, Pons d'Olargues, Robert de Mauvoisin, Imbert de Cabrières, Guillaume Pierre de Vintrou, Estève de Servian, Bernard Martin, notaire de Béziers, a écrit l'acte.

262. - *fol. 359*. 24 août 1374. Jean de Faugères, damoiseau, seigneur de Faugères, en son nom et pour Isabelle de Roquefeuil, sa mère, dame d'Hérépian, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Béziers la villa de Lunas, les mines de Réals, le château de Anhano, et la leude de Faugères.

263. - *fol. 365*. 1' mai 1382. Jean, duc de Berry et d'Auvergne, lieutenant du roi en Languedoc, déclare que les annonces (*preconie*) faites par lui à Béziers, et le serment qu'il a reçu des Consuls, ne préjudient pas aux privilèges de l'évêque et de l'Église de Béziers.

264. - *fol. 369*. 20 juillet 1382. Lettres de Jean, roi de France, par lesquelles il mande aux sénéchaux de Toulouse, Carcassonne, Beaucaire et Rouergue d'interdire aux sergents de sa majesté, d'exercer leurs charges dans les terres ou châteaux où l'évêque de Béziers aurait la haute, moyenne et basse justice.

265. - *fol. 373*. 20 mars 1389. Quittance donnée par la Cour de Rome, à Barthélemy de Montcalve, évêque de Béziers, de la somme de soixante florins d'or, en diminution de plus grande somme (non précisée) qu'il devait au Sacré Palais *ratione sui communi servicii*.

266. - *fol. 375*. 19 septembre 1391. Lettre de François, archevêque de Toulouse, déclarant que Barthélémy, évêque de Béziers, devait visiter lui-même et non par procureur le Siège Apostolique. Ledit procureur, son vicaire général, à sa dernière visite, n'ayant rien payé à la Chambre Apostolique.

267. - *fol. 377*. 1er avril 1393. Lettre de Guillaume, cardinal de Saint-Étienne, camérier du Sacré Collège, portant prorogation du payement de quarante florins d'or que l'évêque de Béziers, Barthélémy, devait au Sacré Collège en raison de son service.

268. - *fol. 379*. ss. d. (1408-1422) (règnes du pape Jean XXIII et de Charles VI roi de France). Lettres de Bertrand de Malmont, évêque de Béziers, par laquelle il érige de nouveau et rétablit un canonicat et la prébende correspondante, naguère réunies à la mense du Chapitre par le pape, et en pourvoit Ferrier Galbert (*Ferrerius Galberti*), prévot de la collégiale de Saint-Didier (*Desiderius*) d'Avignon, et mande aux chanoines de Saint-Nazaire de le mettre en possession dudit canonicat.

Volume 63

269. - *fol. 1*. 12 juillet 1413. Bulle du pape Jean XXIII qui unit à la mense capitulaire du chapitre Saint-Nazaire et Saint-Celse de Béziers l'archidiaconé majeur avec le canonicat et les prébendes attachées audit bénéfice, duquel Nicolas Geppi avait été privé parce qu'il avait adhéré au parti de *Pedro de Luna*, pape sous le nom de Benoît XIII, et érige l'archidiaconé de Lunas en archidiaconé majeur.

270. - *fol. 7*. 16 avril 1423. Bulle du pape Martin V par laquelle il donne l'évêché de Poitiers à Hugues, évêque de Béziers, et nomme à l'évêché de Béziers Guillaume, évêque de Verdun (Virdunensis).

271. - *fol. 11*. 12 août 1426. Lettre de François, archevêque de Narbonne, ratifiant un compromis passé entre son procureur général et Guillaume, évêque de Béziers, sur les différents ou procès qui les opposaient.

272. - *fol. 13*. 28 novembre 1428. Pierre, abbé de Saint-Lucien au diocèse de Beauvais, et l'official de Béziers, procureurs de Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers ; requièrent le comte de Foix, lieutenant du roi en Languedoc, d'ôter la garnison placée dans le palais épiscopal de Béziers et l'Église de Béziers. Le comte de Foix rétorque en réponse qu'il ignorait la raison pour laquelle le roi avait fait mettre cette garnison, mais que, plutôt que de l'enlever, il vallait mieux, au contraire, l'y maintenir et même fortifier les lieux.

273. - *fol. 33*. 28 novembre 1428. Bulle du pape Martin V par laquelle il demande à Guillaume, évêque de Laon, de faire pression sur le comte de Foix, lieutenant général du roi en Languedoc, pour faire ôter la garnison placée dans le palais épiscopal de Béziers.

274. - *fol. 45*. 1er février 1429. Lettre de l'official de la Métropole de Narbonne, mandant à l'official diocésain de Béziers de lever une excommunication injustement portée contre Pierre Héli, habitant de Narbonne, et Pierre Bonnet, habitant de Magalas.

275. - *fol. 49*. 6 septembre 1430. Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers, ayant appris que son procureur François Lambesi avait par mégarde dit que l'official de Béziers était plus que le roi lui-même, proteste et destitue ce procureur, révoque sa procuration, et déclare que le roi est, au contraire, plus que les patriarches, archevêques, évêques et autres prélats du royaume. Lequel procureur ayant reçu intimation de ladite sentence, il protesta qu'il était marri d'avoir proféré ces paroles par inadvertance et sans intention dolosive.

276. - *fol. 53*. 30 septembre 1435. Eugène IV permet à Guillaume, évêque de Béziers, de faire réconcilier par un simple prêtre les églises, cimetières et autres lieux consacrés du diocèse qui auraient été souillés *effusione sanguinis ac seminis*.

277. - *fol. 55*. 22 avril 1437. Lettres patentes de Charles VII, roi de France, par laquelle il exempte les prélats et ecclésiastiques du diocèse de Béziers, de payer les aides et le huitième du vin sur leurs bénéfices ou leurs héritages. Mention d'enregistrement par la Chambre des comptes et les Conseillers et Généraux des Aides.

278. - *fol. 59*. 16 novembre 1435. 19 juin 1437. Jean, abbé de Saint-Thibéry, délégué du Concile de Bâle, et prouvant ses pouvoirs par un acte conciliaire reproduit dans la sentence, prononce la réduction des décimes que l'évêque et le clergé du diocèse de Béziers devaient payer à la Chambre Apostolique, à la moitié de la somme à laquelle ils avaient d'abord été taxés.

279. - *fol. 73*. 26 décembre 1438. Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers, commissaire député par le Concile de Bâle pour faire exécuter les statuts dudit Concile sur la possession des bénéfices ecclésiastiques et la célébration des divins offices, commet Gilles Auger, chanoine de Saint-Afrodise à titre de député pour l'examen des anciens statuts de l'Église de Béziers et de la Collégiale de Saint-Afrodise, et pour réformer les abus qui s'y seraient glissés.

280. - *fol. 116 à fol. 359 v*. Statuts anciens de l'Église de Béziers.

281. - *fol. 360*. 30 décembre 1440. Le pape Eugène IV mande à l'official de Carcassonne d'unir à la mense épiscopale de Béziers la chapelle de Saint-Jean de Grezan, qui appartenait

aux Chartreux de Castres. Le principal revenu de cette chapelle consistait en vins, dont ladite mense avait été dépourvue en raison des dégats commis par les gens de guerre. L'église paroissiale de Braissac (*de Braissaco*) sera unie à la mense desd. Chartreux en compensation.

282. - *fol. 364*. 30 décembre 1440. Eugène IV prononce l'union de l'église des Saint-Saturnin et Saint-Martin de Campagnan et de la chapelle de Saint-Jean de Grézan à la mense épiscopale de Béziers, à la prière de Guillaume, évêque de Béziers.

283. - *fol. 368*. 28 mai 1448. Nicolas V prononce la réunion du prieuré de Sainte-Marie d'Adeilhan et de la chapelle Saint-Etienne y annexée à la mense épiscopale de Béziers, à la prière de Guillaume, évêque de Béziers.

284. - *fol. 372*. 21 décembre 1455. Bulle du pape Calixte III, confirmée par Pie II le 20 avril 1459, par laquelle il est permis à Jean Bureau, évêque de Béziers après avoir été chanoine de Paris, de tenir et posséder en sus de l'épiscopat, toutes sortes de bénéfices en commende ou toutes dignités ecclésiastiques.

285. - *fol. 378*. 8octobre 1560. François II, roi de France, emprunte six cent livres pour subvenir aux frais des guerres au Chapitre Saint-Nazaire de Béziers, avec quittance de cette somme.

286. - *fol. 382*. 30 novembre 1561. Charles IX, roi de France mande à l'évêque de Béziers d'imposer et faire lever les décimes sur tous les bénéfices ecclésiastiques de son diocèse, sauf sur les ordres mendiants, pour être employés en payement des dettes et autres affaires du royaume.

287. - *fol. 389*. 30 septembre 1612. Louis XIII, roi de France, donne à Jean de Bonsy, évêque, et au clergé de Béziers, la somme de vingt mille livres pour être employée au payement des dettes du clergé. L'évêque et ses successeurs feront dire tous les jours une messe dans l'église cathédrale pour le roi, et on dira deux grand-messes dans chaque abbaye, collégiale et église paroissiale du diocèse.

NOTES

(Les numéros renvoient aux numéros des mentions d'actes)

1. Ment. HGL. V. 1448 (*Histoire Générale de Languedoc*, tome V, colonne 1448, mention). Coste sèque. Id. com. Béziers. Libron, fleuve côtier, Laurens, Vias.
2. Pub. Domairon, « *Rôle des Hérétiques de la ville de Béziers à l'époque du désastre de 1209* ». Le *Cabinet Historique* tome IX, p. 95 à 103. L'importance de cette liste des suspects d'hérésie est reconnue par tous les historiens sérieux, et détruit le mythe du Béziers ville cathare trop souvent ressassé. Son intérêt historique est étudié par M. Henri Vidal « *Episcopatus et pouvoir épiscopal à Béziers* ». 1951. Montpellier, p. 103-106 et par Christine Thouzellier « *Catharisme et Valdéisme en Languedoc* », Paris, 1965, p. 244-246.
3. Pub. HGL. VIII. 843.
4. Ment. HGL. V. 1449. Esciatian (*Sclatianum*) Id. auj. « La Savoie vieille.com ». Vendres. cant. Béziers.
6. Saint-Félix, église et paroisse consulaires de Béziers, démolie, à l'emplacement approximatif des Halles centrales.
7. Bagnols Id. Béziers sur l'Orb. Pouzolles, com. cant. Roujan. Les assignations de terres ou biens ou « *assises* » sont le ré-emploi, en quelque sorte des biens tombés en commise ou confisqués après la condamnation pour hérésie relapse ou « *faydiment* ».
9. Ment. HGL. V. 1438-39. Les Brégines (*Lebrecinis*) Id. com. de Béziers, domaine de l'ordre du Temple puis de l'hôpital, carrières de pierres à bâtir. Capestang. com. cant. Maison du Temple. Précon. Le « *précon* » était dans l'administration médiévale le fonctionnaire chargé des annonces publiques (*preconiae*).
13. Ce fait d'armes ou mouvement de troupes des années 1285 paraît chanté par les vers du Troubadour biterrois Bernard d'Auriac, qui souhaitait la victoire des Français et de la langue d'oil sur la langue d'oc dans le royaume d'Aragon. (G. Azais, « *Les Troubadours de Béziers* », p. 58.)
14. Ment. HGL. V. 1442.
16. Ment. HGL. V. 1452.
17. Ment. HGL. V. 1443. Saint-Afrodise, collégiale, abbaye de chanoines, dans le bourg de Saint-Afrodise, com. Béziers. Saint-Jacques, collégiale, abbaye de chanoines, Béziers. Aujourd'hui églises paroissiales.
18. Montady, coin. cant. Capestang.
19. Ment. HGL. V. 1454.
20. *In partibus occitanis*. Nous rencontrons ici la traduction en latin de chancellerie dans une lettre patente la traduction de « *Lenga d'Oc* », par « *partibus occitanis* ». C.f. Henri Barthès, « *Études Historiques sur la "Langue occitane"* », Nîmes, 1987, p. 34.
21. La captivité de Jean le Bon, roi de France en Angleterre a suscité un grand mouvement d'émotion et de générosité en Languedoc. Voir le « *Libre de Memorias* » de Jacme Mascaron, écuyer des Consuls de Béziers. BSAB. I^er^ vol., p. 82.
23. Ment. HGL. V. 1454. Cassan, prieuré de chanoines, fondé vers la fin du XI^e^ siècle par des chanoines de la cathédrale de Béziers faisant accession autour du premier prieur Pierre Teudaldus. Prieuré indépendant, aggrégé à Saint-Ruf au XIV^e^ siècle, puis à Sainte-Geneviève de Paris au XVII^e^. Supprimé en 1790. Bâtiments reconstruits au XVIII^e^ s. Auj. école d'artistes de cirque. Com. de Roujan.
26. La mention de ce payement se retrouve dans le *livre de mémoires* de Mascarou, *op. cit*.
29. Orthez, com. département des Pyrénées-Atlantiques.
30. Pub. HGL. X. 2012.
31. Ment. HGL. V. 1447. Ces usages de la liturgie de Béziers sont exposés dans les Statuts, copiés au vol. 63 de la collection de Doat et publiés par Mgr Douais.
32. Ment. HGL. V. 1449. Saissan, Id. Saisses, coin. Capestang. Cers, com. cant. Béziers. Corneilhan, com. cant. Béziers.
33. Ment. HGL. V. 1450-51.
34. Ment. HGL. V. 1451.
35. Ment. HGL. V. 1451.
36. Ment. HGL. V. 1456. Lignan, com. de Lignan-sur-Orb, cant. Béziers. Saint-Paul de Narbonne, collégiale, abbaye de Chanoine, Narbonne, auj. église paroissiale.
37. Ment. HGL. V. 1457.
38. Pub. G. Chr. tome VI. Instrumenta, col. 127, pièce X, daté par les Frères de Sainte-Marthe de 1135. Joncels, abbaye de moines noirs, diocèse de Béziers, auj. paroisse com. de Lunas. Rouvignac, Id. com. Avène. Avène, com. cant. Lunas. Autignac, com. cant. Murviel. Saint-Dalmas de Teneldas, Id. com. de Ceilhes-Roqueredonde. Roqueredonde, com. cant. Lunas. Saint-Saturnin de Canoranas, Id. Caunas, com. Lunas. Arnosia, Arnoye, Id. com. Avène. Saint-Julien de Félines la localisation à Saint-Julien de Félines-Hautpoul ne convient pas au contexte. Sainte-Marie de Prunet, Id. Calmels, com. du Cros. Drautiihac, Id. Tillac (?) com. de Lunas. Aniza, chapelle Notre-Dame de Nize, com. Lunas. Dio, com. de Dio-et-Valquières, cant. Lunas. Saint-Criei de Beset, hameau Saint-Xist, com. La Tour-sur-Orb. Frangouille, bain. com. La Tour-sur-Orb. Bruculo, chapelle, com. La Tour-sur-Orb. Saint-Sauveur de Podio, chapelle com. Camplong. Sainte-Suzanne de Barjac, non identifié env. Joncels ? Druria, Id. non identifié. Tauriac, com. cant. Camarès dép. Aveyron.
42. Villemagne, abbaye Saint-Grégoire - Saint-Majan, moines noirs. Auj. église paroissiale. Com. de Villemagne-l'Argentière, cant. Saint-Gervais. Caissan, Id. com. Tourbes. Saint-Pierre de Rhèdes, église paroissiale, auj. cimitériale, com. Lamalou-les-Bains.
43. Pub. G. Chr., tome VI, col. 127 et suiv., titre n° XXIII.
44. Pub. G. Chr., VI, col. 127 et suiv. n° XXVI, pub. part. HGL. IV., p. 727, note 1, qui date du 25 février 1248 (n.st.).
45. Ment. HGL. V. 1449.
46. Ment. HGL. V. 1449-50. Par « *inquisiteurs* » il faut entendre ici les enquêteurs envoyés par saint Louis pour réparer les excès et les méfaits commis par les administrateurs royaux. Les procès verbaux de ces enquêtes « *Querimonie* » ont été publiés au tome XXIV des « *Historiens des Gaules et de la France* », et partiellement au tome VII, 2^e^ partie de HGL.
48. Ment. HGL. V. 1452, qui date du 16 février 1277.
49. Ment. HGL. V. 1453.
50. Pub, part. HGL. IV, p. 728, note 1.
51. Pub, part. HGL. IV, p. 728, note 2.
53. Ment. HGL. V. 1453.
55. Ment. HGL. V. 1454.
56. Ment. HGL. V. 1455 qui date de 1364.
57. Ment. HGL. V. 1455.
58. Ment. HGL. V. 1455.
59. Ment. HGL. V. 1455.
60. Ment. HGL. V. 1455. Puisserguier, com. cant. Capestang.
61. Ment. HGL. V. 1457.

64. Ment. HGL. V. 1456. Porte Saint-André, ancien nom de la Porte des Carmes, Béziers.
65. Ment. HGL. V. 1455.
66. Ment. HGL. V. 1456, pub. G. Chr. VI. instrum. col. 165, titre XLI.
67. Ment. HGL. V. 1456.
68. Ment. HGL. V. 1456-57.
69. Ment. HGL. V. 1456.
70. Ment. HGL. V. 1458.
71. Ment. HGL. V. 1456.
72. Ment. HGL. V. 1449.
73. Ment. HGL. V. 1417. LN. n° 5 av. réf. Gérone, évêché, Espagne.
74. Pub. HGL. V. 71. ment. HGL. V. 1417. LN. n° 4 av. réf. Aspiran, com. cant. Clermont-l'Hérault. Albinian, cacographie pour Alignan, com. cant. Servian. Coulobres, com. cant. Servian. Paulignan, Id. com. de Coulobres.
75. Ment. HGL. V. 1417. LN. n° 6 av. réf. Combejean, ham. com. de Pierrerue.
76. Ment. HGL. V. 1417.
77. Ment. HGL. V. 1417. LN. n° 9 av. réf. Saint-Martin, probablement Divisan, Id. com. Béziers. Sainte-Marie-de-Villenouvette, ham. com. Maraussan.
78. Ment. HGL. V. 1418. LN. n° 17 av. réf. Saint-Jean-d'Aureilhan, dom. com. Béziers.
79. Ment. HGL. V. 1418. pub. HGL. V. 161. LN. n° 19 av. réf. G. Chr. VI. instr. n° I. Saint-Pierre-Hautpoul, com. Béziers. *Pelignanum*; loc. disparue, com. Béziers, Suricarias, Id. com. Gignac.
80. Ment. HGL. V. 1418. HGL. V. 176. pub. Boujan, com. Boujan-sur-Libron. Tampunianum, loc. disparue, près Boujan.
81. Ment. HGL. V. 1418. LN. n° 24 av. réf. *Archimandrite*, prélat, terme de la hiérarchie de l'Eglise d'Orient, supérieur de moines. Le LN. connaît aussi le terme *Chorepiscopus*, chorévêque, délégué de l'évêque pour les campagnes.
82. Ment. HGL. V. 1418. LN. n° 27 av. réf. Araugue, Id. vers Saint-Pierre, com. Béziers.
83. Ment. HGL. V. 1418. LN. n° 38 av. réf. Esclatian, *Sciatianum*, 1. disparue, corn. Vendres. Lunas, c.-lieu de cant. *Montilius*, loc. disparue, com. de Lunas.
84. LN. acte n° 31 av. réf.
85. Ment. HGL. V. 1418. LN. n° 32 av. réf. *Bitunianum*, *Bitignanum*, et *Samprunianum*, *Samprinianum*, Id. com. Abeilhan, cant. Roujan. Sérignan, com. cant. Béziers, Sauvian, com. cant. Béziers.
86. Ment. HGL. V. 1419. pub. HGL. V. 260. LN. n° 33 av. réf.
87. Ment. HGL. V. 1427-28. pub. HGL. VIII. 275 (date de vers 1170). LN n° 232 av. réf.
88. Ment. HGL. V. 1419. LN. n° 34 av. réf. Coursan, c.-lieu cant. dép. Aude. Batipalmas Id. vers Albi (identifie. HGL. V. 1419). Cabrières, anc. village, com. Cabrières, cant. Montagnac. Aspiran com. cant. Clermont. Poihes, com. cant. Capestang.
89. Ment. HGL. V. 1419. LN. n° 37 av. réf. Joras, Joures, com. Corneilhan.
90. Ment. HGL. V. 1419. pub. part. HGL. V. 283. LN. n° 39 av. réf.
91. Ment. HGL. V. 1419. pub. HGL. V. 328. LN. n° 52 av. réf. Caprarlis ou Aureilhan dom. com. Béziers. Villeuve, dans le contexte Villeneuve la Crémade, alias Villeneuve-lez-Béziers, cant. Béziers.
92. Ment. HGL. V. 1421. LN. n° 56 avec réf. (daté de ' vers 1010). Inventaire, titre de l'éditeur du LN. la charte porte « *Breve memoratio de causa ecclesiarum* ».
93. Ment. HGL. V. 1420. LN. n° 62 av. réf.
94. Ment. HGL. V. 1420. LN. n° 63 av. réf. Amilhae Id. com. Servian. Pailhès, com. cant. Murviel, *Gramatranicus* Id. com. Pailhès, Complantati : résultat du droit de complant, vigne plantée. Edificati, vigne déjà en production.
95. Ment. HGL. V. 1420. pub. HGL. V. 446. LN. n° 64 av. réf.
96. Ment. HGL. V. 1421. pub. HGL. V. 529. LN. n° 73 av. réf.
97. Ment. HGL. V. 1420. pub. HGL. V. 471. LN. n° 66 av. réf. Saint-André-de-Bitignan, Id. com. Abeilhan.
98. Ment. HGL. V. 1420. pub. HGL. V. 478. LN. 67 av. réf. Saint-Geniès près la Mer, abbaye disparue, com. Sérignan, emplacement cimetière com. Valras.
99. Ment. HGL. V. 1420. pub. HGL. V. 483. LN. 99 av. réf.
100. Ment. HGL. V. 1420. pub. HGL. V. 486. ment. LN. 69, av. réf.
101. LN. n° 74 av. réf.
102. Ment. HGL. V. 1421. LN. n° 70 av. réf. Saint-Saturnin, anc. égl. com. Béziers. Divisan, auj. Saint-Martin-le-Vieu, com. Béziers.
103. Ment. HGL. V. 1421. LN. 71 ss. réf.
104. Ment. HGL. V. 1427.
105. Ment. HGL. V. 1421. LN. 78 av. réf. *Ludificrarem : ludificare*, se jouer, se moquer.
106. LN. 82 ss. réf. Phénomène général de restitution des dîmes usurpées, parfois plusieurs générations auparavant, et des biens et dignités ecclésiastiques.
107. Ment. HGL. V. 1421. LN. 89 ss. réf. Saint-Félix-de-Toureilles, com. Murviel. Saint-Geniès-de-Fontédit, ci-devant Saint-Geniès le bas, com. cant. Murviel. Décimaire étendue payant dîmes, équivalent de paroisse.
108. Ment. HGL. V. 1422. pub. HGL. V. 685. LN. 86 av. réf.
109. Ment. HGL. V. 1422. G. Chr. VI. instr. acte n° VII. LN. 92 av. réf. Cabiscol, chef de l'école capitulaire, *caput scolae*, écolâtre.
110. Ment. HGL. V. 1442. LN. n° 90 ss. réf.
111. Ment. HGL. V. 1422. LN. 93 ss. réf. Bayssan, com. Béziers.
112. Ment. HGL. V. 1422. LN. 100 ss. réf. Lézignan Lezignó com. Béziers vers rte de Maraussan. Lirou, fl. côtier, aff. Orb à Béziers.
113. Ment. HGL. V. 1422. LN. n° 101 55. réf. Saint-Pierre-du-Bosc, com. Béziers. Bella : Sainte-Marie-de-Bella, com. Montpellier, ne convient pas au contexte.
114. Ment. HGL. V. 1423. LN. 150 ss. réf. (qui date de 1140).
114 bis - Ment. HGL. V. 1423. LN. 151 ss. réf.
114 ter - Ment. HGL. V. 1423. LN. 357 ss. réf.
115. Ment. HGL. V. 1423. LN. 117 ss. réf. Pouzag, com. de Servian. Droit de tierce : tiers de la dîme.
116. LN. 133 av. réf. Ramejean, ham. com. Maure ilhan. *Preveirile*, terme de la langue romane, droit attaché aux prêtres de preveire, rom, prêtre.
117. LN. 134 av. réf.
119. Ment. HGL. V. 1423. LN. 136 ss. réf. Sainte-Marie-Madeleine, église urbaine de Béziers. Saint-Sauveur, église suburbaine de Béziers.
120. Ment. HGL. V. 1423. LN. 138 av. réf. Grézan, dom. com. de Laurens, anc. commanderie du Temple puis Hôpital. Magalas, com. cant. Roujan.
121. Ment. HGL. V. 1423. pub. HGL. V. 972. LN. 137 av. réf.
122. Ment. HGL. V. 1423. HGL. V. 977. pub. LN. 139 av. réf.
123. Ment. HGL. V. 1424. pub. HGL. 975. LN. 140 av. réf. *Vetum vini*, interdiction de vendre le vin à certaines périodes de l'année.
124. LN. 144 av. réf. Bassan, com. cant. Béziers.
125. Ment. HGL. V. 1424. pub. HGL. V. 1014. LN. 147 av. réf.
126. Ment. HGL. V. 1424. LN. 157 av. réf.
127. Ment. HGL. V. 1424. pub. HGL. V. 1088. LN. 160 av. réf.
128. Ment. HGL. V. 1430. LN. 273 ss. réf. Saint-Martin-d'Ubertes, église, com. Ceilhes et Roquesels. Roquesels (Rocozels) com. de Ceilhes et Roquezels.
129. Ment. HGL. V. 1427.
130. Ment. HGL. V. 1424. LN. 167 av. réf.
131. Ment. HGL. V. 1425. LN. 177 av. réf.
132. Ment. HGL. V. 1425. pub. HGL. V. 1169. LN. 178. av. réf pub. avec traduction BSAB.
133. Ment. HGL. V. 1426. pub. G. Chr. VI. col. 127 et suiv. titre XIV. LN. 187 av. réf.
134. Ment. HGL. V. 1425. LN. 188 av. ref. *Parrochia*, ici au sens de diocèse.
135. Ment. HGL. V. 1425. LN. 182. ss. réf. Maureilhan, com. cant. Capestang. *Matutinarium* : livre d'église contenant le texte des offices de nuit (matines) par opposition du *diurnalium* (diurnal) contenant les textes des offices du jour.
136. LN. 183. av. réf. Lieuran, com. de Lieuran-lez-Béziers. cant. Béziers.
137. Ment. HGL. V. 1426. pub. HGL. V. 1216. Colombiers, com. cant. Béziers.
138. Ment. HGL. V. 1426. pub. HGL. V. 1234. LN 197 av. réf. Exactions contre les juifs. D'après E. Sabatier (*Histoire de la Ville et des Évêques de Béziers*, p. 205) il s'agissait de jets de pierres et de simulacres de lapidation, plus ou moins dangereux pour la population juive.
139. LN. 198 av. réf. Cersag, Id. Serzac ruines, com. Puissalicon. Puissalicon, com. cant. Servian. *Sampignanum*, Id. com. Abeilhan, cant. Roujan.
140. Ment. HGL. V. 1426. pub. part. HGL. IV. p. 724. pub. HGL. V. 1248. LN. 202 av. réf. *Botaticum* : droit sur la consommation du vin. *Critatura*, droit sur la vente du vin à la criée.
141. Ment. HGL. V. 1426. LN. 208 ss. réf. Badones, Id. com. Béziers.
142. LN. 94. as. réf.
143. Ment. HGL. V. 1427. Lattes, com. cant. Montpellier, ancien port de mer, antique et médiéval. Almeria port de mer, Espagne. Valence, port de mer, Espagne.
144. LN. 221. ss. réf.
145. LN. 224 ss. réf.
146. LN. 220 av. réf. Saint Martin du Cros et Saint Martin de Tineret (ou Tiberet), com. de Cabrières.
148. LN. 222 av. réf.
149. LN. 236 ss. réf.
150. Ment. HGL. 1427. LN. 227 av. réf. Sainte-Marie-de-Vailhan, com. cant. Roujan. Gabian, com. cant. Roujan.
151. Ment. HGL. V. 1428. LN. 289. ss. réf.
152. Ment. HGL. V. 1429. LN. 258. ss. réf.
153. Ment. HGL. V. 1428. LN. 243. sa. réf.
154. Ment. HGL. V. 1428. pub. HGL. VIII. 301. LN. 248. ss. réf.

155. Ment. HGL. V. 1428. pub. HGL. VIII. 319. LN. 256 av. réf.
156. Ment. HGL. V. 1429. LN. 265. ss. réf.
157. Ment. HGL. V. 1428. LN. 266 ss. réf.
158. Ment. HGL. V. 1429.
159. Ment. HGL. V. 1429. LN. 275. av. réf.
160. Ment. HGL. V. 1429. pub. HGL. VIII. 348.
161. LN. 272. ss. réf.
162. LN. 271. ss. réf.
163. HGL. V. 1430. pub. HGL. VIII. 359. LN. 278. ss. réf.
164. Ment. HGL. V. 1430. LN. 273. ss. réf. Sainte-Eulalie-de-la-Milice-du-Temple : Sainte-Eulalie-de-Cernon, commanderie du Temple puis de l'Hôpital (Aveyron).
165. Ment. HGL. V. 1430. pub. HGL. VIII. 358. LN. 277 ss. réf.
166. LN. 285 ss. réf. Saint-Jean-de-Nudazenegues, Nissergues, com. de Bédarieux. Saint-Geniès : Saint-Geniès-de-Varensal. Saint-Michel-de-Mercurol, com. des Aires, Sainte-Marie-de-Capimont, com. Hépérian. Cabrials com. des Aires. Clairac ham. com. La Tour-surOrb.
167. Ment. HGL. V. 1430. LN. 286. av. réf.
168. LN. 297. ss. réf.
169. Ment. HGL. V. 1430. 31. LN. 316 ss. réf.
170. LN. 292, ss. réf.
171. Ment. HGL. V. 1431. pub. HGL. VIII. 429. Hérétiques et vaudois. Les textes distinguent bien les *heretici* (albigeois) des *valdenses* (vaudois). cf. C. Thouzeillier, *op. cit*.
La réserve exprimée par l'évêque de Béziers dans ce présent acte et plusieurs autres sont à noter. Elles expriment - semble-t-il - la présence à Béziers d'un parti favorable au comte de Toulouse, peut-être formé autour de l'évêché ou de certains hommes d'Église, dont l'existence en 1209 sera lourde de conséquences (cf. Henri Vidal, *op. cit*.).
172. Ment. HGL. V. 1431. pub. HGL. VIII. 431. LN. 321 av. réf.
173. Ment. HGL. V. 1431. Ce projet de porter hommage au roi d'Aragon se doublait d'un autre conçu en juin 1185 par lequel Roger, vicomte de Béziers, faisait dudit roi d'Aragon son héritier et qui demeura lettre morte. Cet élément du jeu diplomatique tripartite dont Béziers était l'enjeu entre l'Aragon, Toulouse et le vicomté des Trencavel, ne constitue aucunement un acte visant à créer un prétendu « *État occitan* ». L'appartenance au Royaume n'a jamais été attaquée, il ne s'agit que de matières féodales et de reconnaissance de suzeraineté en faveur du roi d'Aragon, aucunement d'une quelconque souveraineté ou « *imperium* » sur le vicomté de Béziers.
174. Ment. HGL. V. 1431. LN. 322 av. réf. Fontcaude, abbaye de chanoines de Prémontré. com. Cazedarnes.
175. LN. 234. ss. réf.
177. Ment. HGL. V. 1426.
178. LN. 431. ss. réf.
179. LN. 235. ss. réf.
180. Ment. HGL. V. 1432. LN. 344. ss. réf. Saint-Pierre-de-Cazouls Cazouls-d'Hérault. cant. Montagnac. Saint-Véran-d'Usclas, com. d'Usclas-d'Hérault, cant. Montagnac.
181. Ment. HGL. V. 1432. LN. 345. ss. réf. Sainte-Marie-deTroubade, com. de Saint-Geniès-de-Fontédit.
182. Ment. HGL. V. 1432. LN. 347. ss. réf. pub. G. Chr. VI. instrum. col. 148.
183. Ment. HGL. V. 1432. LN. 348. ss. réf.
184. Ment. 1432. LN. 349. as. réf.
185. LN. 353. ss. réf.
186. Saint-Julien. Église de l'Hôpital du Bout-du-Pont, Béziers.
187. Ment. HGL. V. 1433. pub. HGL. VIII. 599. Saint-Bausile, Id. Esclatian, com. Vendres. Saint-Martial, Id. Saint-Massal, com. Vendres.
188. et 188 à 202. Ment. HGL. V. 1433. Le mouvement de restitution des dîmes semble général dans le diocèse de Béziers peu après les événements de la Croisade.
189. Portiragnes, com. cant. Béziers.
191. Saint-Nazaire-de-Ladarès, com. cant. Murviel, Coujan, dom. com. de Murviel, Deissan, Id. com. de Murviel.
192. Roquebrun, cent. cant. Olargues. Vieussan, com. cant. Olargues.
193. Aspiran, dom. Aspiran-Ravanès, com. de Thézan-lez-Béziers.
195. Puimisson, com. cant. Murviel.
196. Carlencas. com. de Carlencas et Levas, cant. Bédarieux.
197. Montblanc. com. cant. Servian.
198. Pis, cacographie pour Pinis, hameau de Pin, com. de Vieussan.
199. Popian, com. cant. Gignac. Saint-Bausile, probablement Saint-Bausile-de-la-Sylve, com. cant. Gignac.
200. Neffiès, com. cant. Roujan. Ambairan, Id. com. Caux, Pézènas, com. cant. Bédarieux.
201. LN. 355. sa. réf. Saint-Pierre-d'Erignan, Id. com. Montblanc.
204. LN. 356. pub. part. HGL. IV, p. 725, note 1.
205. Ment. HGL. V. 1434.
206. Ment. HGL. V. 1434. Rec, n. de lieu disparu près de l'Orb, environ de Bagnols, Béziers. *Escaducham* : Ducange : « *Occupatio rerum mobilium vel immobilium ex delicto etforisfactura*. » Biens confisqués pour cause de forfaiture ou faydiment.
207. Ment. HGL. V. 1434 LN. 360. ss. réf. Laure loc. disparue, environs d'Olargues. Castelnau, com. de Vendres. Casilhac, château com. de Pouzolles ou Casilhac, com. du Bousquet-d'Orb. Moulin de Carlet, ancien moulin sur l'Orb, com. de Lignan sur Orb. Parets, Parietis, Id. Parech com. de Murviel.
208. Ment. HGL. V. 1434. LN. 361 ss. réf. *Sainte-Marie-de-Cogatio*, d'après Hamlin cacographie de Cassiano, Cassan, ne semble pas convenir au contexte. Fraisse, Id. Le Fraisse, com. La Tour-sur-Orb. *Clementianum*, Saint-Martin-de-Clamensan, com. du Bousquet (ou Saint Martin-d'Orb, id.) Sainte-Marie-de-Bouloc., Id. com. Autignac. Faugères, com. cant. Bédarieux. Alignan, com. cant. Servian. Mus, dom. com. Murviel. *Camprinuanum*, loc. disparue près l'Aumède, com. du Pouget. Margon, com. cant. Roujan. Tourbes, com. cant. Pézenas. Birada, Id. com. Tourbes. Pins, hameau du Pin, com. Vieussan. Aspiran et Saint-Romain, ham. et église, com. Thézan. Erignan Id. s. Pierre, com. Montblanc.
209. Ment. HGL. V. 1434.
210. Ment. HGL. V. 1435.
211. Ment. HGL. V. 1435.
213. Ment. HGL. V. 1435.
214. Milhau, membre de la commanderie des hospitaliers de Campagnoles, Id. com. Puisserguier. Estrussiac, Id. Strussac, com. Puisserguier. Cailhau, 1. non identifié probablement. com. Puisserguier.
215. Ment. HGL. V. 1435.
216. Ment. HGL. V. 1435. Adeilhan, Notre-Dame d'Ayde, com. de Cazouls-lez-Béziers. Le Pouget, com. Cazouls, Thézanel, com. Cazouls. Maillan n. identifié, probablement com. Cazouls. Courts, com. Cazouls, Pulvignan, anc. paroisse, près Campagnoles, Cazouls. Caillau, prob. Puisserguier. Campagnoles, anc. Commanderie de l'Hôpital, com. Cazouls.
217. Pub. G. Chr. VI. col. 127 et suiv. titre n° XXIV. *francigenae*, les « *français* », les hommes venus de « *France* » au moment de la Croisade.
218. Ment. HGL. V. 1436.
219. Ment. HGL. V. 1435. pub. HGL. VIII. 781.
221. Ment. HGL. V. 1436. Capnou, quartier de Béziers, derrière église Sainte-Madeleine. Tournemire, cacographie possible pour Tourventouse, tour des fortifications de Béziers, vers Sainte-Madeleine. Portète-Sainte-Madeleine, probablement porte d'Olivier.
222. Ment. HGL. V. 1436, qui impute à tort cet acte au fol. 122 du vol. de Doat. Bourg de La Salvetat, bourg de la ville de Béziers.
223. Ment. HGL. V. 1438-9. Saint-Nazaire-de-Lodozan (de Laudadano), Loudéro, quartier de Bédarieux. Pézènes com. Pézènes-les-Mines, cant. Bédarieux. Monitio, peut-être Id. La Croix de Mounis, com. Castanet-le-Haut. *Canalibus*, Id. Les Canals, près Bédarieux. Caunas, Id. com. Lunas. Masargues, n. identifié, ne semble pas convenir à Massergues Id. com. Saint-Geniès-de-Fontédit.
225. Ment. HGL. V. 1437.
228. Ment. HGL. V. 1437.
229. Ment. HGL. V. 1435.
230. Ment. HGL. V. 1435.
231. Ment. HGL. V. 1438. Proulian. Saint-André-de-Prouilhan, com. Magalas.
232. Ment. HGL. V. 1438. Cazilhac, château. com. Pouzolles.
233. *Insula*, L'Isle, n. identifié peut-être com. Sauvian.
234. *Tivilano*, peut-être Tiberet com. Cabrières.
235. Ment. HGL. V. 1438. ment. HGL. VIII. 781.
236. Ment. HGL. V. 1436. G. Chr. VI. instrum. col. 151.
240. Cette énumération peut-être datée des années 1230 à 1260 environ.
241. Ment. HGL. V. 1430. Saint-Guilhem, abbaye de Gelonne ou Saint-Guilhem-le-Désert. com. cant. Aniane. Moines noirs, auj. paroisse. Murviel, c. lieu de canton, arr. Béziers.
242. Ment. HGL. V. 1439. Saint-Bausile-de-Popianel, Popian ? com. cant. Gignac.
243. Ment. HGL. V. 1439. Aniane, abbaye moines noirs, auj. paroisse, com. cl. de canton. Cedignanum n. id. Salenes, Id. de Salinac, com. Mèze. Prisanum, Id. Preixanum, com. Agde. *Carcaresium* Carcarès, église Saint-Martin, ruines, com. Gignac.
244. Ment. HGL. V. 1439-40.
245. Ment. HGL. V. 1441. Hôpital du Bout du Pont, hôpital fondé par Pons de Saint Just évêque de Béziers, à la fin du XIII^{e} siècle, desservi par un monastère de chanoinesses, transféré en ville au XIV^{e} siècle, connu sous le nom de « *chanoinesses du Saint-Esprit* », près de Sainte-Madeleine.
246. ment. HGL. V. 1441. Archiprêtre de Cabrières, l'un des deux archiprêtrés ruraux du diocèse, l'autre étant celui de Cazouls.
247. Ment. HGL. V. 1441. Lieuran. Ici d'après le contexte, com. de Lieuran-Cabrières, cant. Montagnac.
248. Ment. HGL. V. 1441.
249. Saint-André de *Vascleriis*, Saint-André-de-Valquières, com. de Dio-et-Valquières, cant. de Bédarieux. Saint-Jean-de-Prades, Id. com. Dio et Valquières.
250. Ment. HGL. V. 1441.

251. Carlencas, com. Carlencas et Levas. cant. Bédarieux.
252. Ment. HGL. V. 1442.
253. Ment. HGL. V. 1443. Caux, com. cant. Roujan, ou Causses, com. Causses et Veyran, cant. Murviel.
254. Ment. HGL. V. 1443.
255. Ment. HGL. V. 1443. Malevieille, Id. hameau com. Mérifons, cant. Lunas.
257. Ment. HGL. V. 1443.
258. Ment. HGL. V. 1444.
259. Ment. HGL. V. 1444.
260. Saint-Pons-de-Mauchiens, com. cant. Montagnac. Collégiale Saint-Benoit, il s'agit du collège de Saint-Benoit-Saint-Germain, auj. cathédrale Saint-Pierre de Montpellier.
261. Ment. HGL. V. 1433-34, qui affecte ce texte par erreur à fol. 362. pub. HGL. VIII. 637.
262. Ment. HGL. V. 1444. Réals. Id. Riols, com. Graissessac. Agnan, non identifié diocèce de Lodève.
263. Ment. HGL. V. 1445.
265. Ment. HGL. V. 1445.
267. Ment. HGL. V. 1421-22.
268. Ment. HGL. V. 1445.
269. Ment. HGL. V. 1445, qui date ce texte de 1412. Pedro de Luna, pape d'Avignon, élu en 1394. Il avait promis de démissionner pour faciliter l'extinction du grand schisme. Mais il refusa ensuite, il fut relégué dans l'Ile de Peniscola au royaume de Valence, où il mourut en 1424. On ne peut le qualifier d'antipape « *stricto sensu* », puisqu'il fut légitimement élu.
270. Ment. HGL. V. 1445, daté de 1424.
272. Ment. HGL. V. 1446.
273. Ment. HGL. V. 1446.
275. Ment. HGL. V. 1446.
276. Ment. HGL. V. 1447.
277. Ment. HGL. V. 1447.
278. Ment. HGL. V. 1447.
279. Ment. HGL. V. 1447.
280. Les mêmes textes se trouvent dans le manuscrit biterrois qui a servi de base à l'édition des Statuts des Églises de Béziers par Mgr Douais (*Documents sur l'ancienne province de Languedoc*, tome I. *Béziers religieux*, Paris, Toulouse, 1901, 437 p.) ainsi que dans le ms. A. Dles Hérault, série G n. 59. Mgr Douais a édité sans confronter les textes avec ces autres sources. Par commodité et pour éviter les redites et les longueurs, nous renvoyons, pour les folios 116 à 359 v. inclus à l'édition susmentionnée, augmentée de quelques pièces annexes qui ne figurent pas dans la collection de Doat.
281. Ment. HGL. V. 1447-48. Saint-Jean de Grézan, commanderie du Temple puis de l'Hôpital, com. Laurens. Braissacum, peut-être Brassac, c. lieu de cant. Département du Tarn.
282. Campagnan, com. cant. Gignac.
283. Ment. HGL. V. 1448. Sainte-Marie-d'Adeilhan, et Saint-Étienne, com. Cazouls-lez-Béziers.
285. Ment. HGL. V. 1448.
287. Ment. HGL. V. 1448. Jean de Bonsy, évêque de Béziers était bien en cour. Il avait baptisé en 1608 le troisième enfant du roi et de la reine, et assisté à son sacre ultérieurement. Ceci peut expliquer la faveur dont le clergé du diocèse avait ici bénéficié de la part du roi.

Année de parution : 1990



AU SOMMAIRE DU VOLUME 1989-1990

Paul AMBERT, Jean-Claude GILLY et collaborateurs, Le site de la source de la Resclauze à Gabian (Hérault) (hydrochimie, travertinisation holocène, archéologie et histoire) : état actuel des connaissances ;

Monique CLAVEL-LEVEQUE, Les paysages antiques : le territoire d'Agde et les sédimentations cadastrales ;

Carol HEITZ, Saint Benoît d'Aniane, réformateur, bâtisseur ;

Brigitte UHDE-STAHL, Un plan inédit du monastère médiéval d'Aniane ;

Henri BARTHES, Inventaire sommaire de la collection de Doat (Bibliothèque nationale), première partie, volumes de la « série géographique » : Béziers ;

Jean-Claude RICHARD et Pierre UCLA, Saint-Guilhem-le-Désert : des guerres de religion à l'érudition mauriste (XVI^{e}-XVIII^{e} siècles) ;

Alice Mary COLBY-HALL, Le voyage d'un Orangeois Jacques de la Pise, à l'abbaye de Saint Guilhem-le-Désert, en 1573 ;

Florence JOURNOT ET Aimé DURAND, Le château de Montpeyroux et son terroir : aperçu archéologique et historique ;

Béatrice RIVET, Notes sur la parfumerie et les marchands-parfumeurs de Montpellier (XVI^{e}-XVIII^{e} siècles) ;

François DAVID, L'église paroissiale d'Aniane d'après les visites pastorales des évêques de Montpellier au XVII^{e} siècle ;

Daniel ODON-HUREL, Le séjour de dom Edmond Martène et de dom Ursin Durand entre Saint-Chinian et Albi en octobre 1711 ;

Jean-Claude GAUSSENT, A Sète au milieu du XVIII^{e} siècle : tensions religieuses et émotion populaire ;

Maurice PACULL, Guillaume Mirabel, général de la Révolution (1752-1794) ;

Geneviève GAVIGNAUD, Vivre la Révolution dans la vallée de l'Hérault (1789-1799) ;

Claude ALBERGE, Une jacquerie en pays d'Hérault en juin 1791 : le sac des châteaux d'Arboras et de Montpeyroux ;

André NOS, Religion et Révolution en pays d'Hérault ;

Jean-François LALANNE, L'économie de la garrigue et le travail des hommes à la fin du XVIII^{e} siècle ;

Michel MARTINEZ, Orient de Montpellier : Loge G. O. des amis fidèles (1779-1793), inventaire des sources ;

Marcel HENAUX, Les victimes du coup d'État du 2 décembre 1851 dans l'Hérault ;

Odon ABBAL, Les Héraultais dans la Grande Guerre ;

Jean-Claude BARTHEZ, L'Orb, l'eau et la ville ;

Louis SECONDY, La littérature locale au service de l'histoire des mentalités ;

Alain RIOLS, Le jumart, mythe biologique ou mystification populaire ;

Geneviève GAVIGNAUD, De la diversité des pressoirs fin XIX^{e}-début XX^{e} siècle

CHRONIQUES :

Jean NOUGARET, Archéologie médiévale, histoire de l'art, bibliographie : 1987-1990 ;

Henri MICHEL, Histoire moderne (1989-1990).